

	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>				
	<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES</b>				
	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>				
<b>SEANCE DU 8 AVRIL 2022 à 18 HEURES</b>					
<b>Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges</b>					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	47	5	5	1er avril 2022	1er avril 2022

**Présents** : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMARY, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Alain MAZE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Constance BONDUELLE, Magali BESSARD, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Joël ALLAIN, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Marcella MICHEL, Philippe MERCIER, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Mélanie CELEGATO, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Eric LE PAVOUX, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

**Excusés** : Yann GALUT, Daniel GRAVELET, Stéphane HAMELIN, Renaud METTRE, Sakina ROBINSON

**Absents** : Olivier CABRERA, Alex CHARPENTIER, Urbain NTARUNDENGA, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

**Pouvoirs** :

Gérard SANTOSUOSSO donne pouvoir à Franck BRETEAU  
 Evelyne SEGUIN donne pouvoir à Corinne LEFEBVRE  
 Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Céline MADROLLES  
 Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI  
 Nadia NEZLIOUI donne pouvoir à Constance BONDUELLE  
 Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Joël ALLAIN  
 France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY  
 Philippe MOUSNY donne pouvoir à Alexia FRANQUES  
 Justine SINGEOT donne pouvoir à Alexia FRANQUES  
 Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Martial REBEYROL  
 Elisabeth POL donne pouvoir à Philippe MERCIER  
 Dominique GILLET donne pouvoir à Valérie CHAPAT  
 Pierre GUILLET donne pouvoir à Richard BOUDET

Mme Alexia FRANQUES et Mme Mélanie CELEGATO sont désignées secrétaires de séance.

**Domaine : 7.1.2 Décisions budgétaires**

- 11 -

**Compte Administratif 2021 : Budget Principal et annexes**

-----

**Présidente de séance : Mme Irène FELIX**

*Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire élit un Président spécifique de séance.*

**M. Richard BOUDET, 2ème Vice-Président, est élu Président de séance.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la note de présentation des comptes administratifs 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines, Contractualisation, Accessibilité et Bâtiments Communautaires du 16 mars 2022 ;

## 1/ Budget principal

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021 (a)	9 899 021,87		Recettes 2021 (d)	75 999 007,37
Dépenses 2021 (b)	11 454 579,89		Dépenses 2021 (e)	73 591 469,33
Solde d'exécution 2021 (a-b)	-1 555 558,02		Résultat exercice 2021 (d-e)	2 407 538,04
Solde d'exécution 2020 reporté (c)	-698 496,15		Résultat exercice 2020 reporté (f)	8 771 516,74
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-2 254 054,17</b>		<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>11 179 054,78</b>
RESTES A REALISER			SYNTHESE	
	INVT	FONCT		
Restes à réaliser recettes (g)	376 735,87		Résultat de fonct. Clôture	11 179 054,78
Restes à réaliser dépenses (h)	2 581 477,75	114 935,13	Solde d'invnt de clôture	-2 254 054,17
Solde restes à réaliser (g-h) = B	-2 204 741,88	-114 935,13	Fonds de roulement avant RAR	8 925 000,61
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-4 458 796,05</b>	<b>11 064 119,65</b>	Solde des RAR	-2 319 677,01
			<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>6 605 323,60</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser :

- **le résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement présente un excédent de 11 064 119,65 € ;**
- **le solde de clôture en investissement est déficitaire à hauteur de - 4 458 796,05 €.**

## 2/ Budgets annexes à caractère administratif

### 2.1/ Budget annexe Archéologie

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Archéologie Préventive » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021 (a)		Recettes 2021 (d)	628 929,72
Dépenses 2021(b)		Dépenses 2021 (e)	628 929,72
Solde d'exécution 2021 (a-b)	0	Résultat exercice 2021 (d-e)	0,00
Solde d'exécution 2020 reporté (c)		Résultat exercice 2020 reporté (f)	
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>0</b>	<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>0,00</b>

**La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes et le solde d'exécution nul.** Aucune écriture n'est inscrite au niveau de la section d'investissement.

### 2.2/ Budget annexe Technopole Lahitolle

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Technopole Lahitolle » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021 (a)	1 925 309,06	Recettes 2021 (d)	120 256,20
Dépenses 2021 (b)	1 957 686,32	Dépenses 2021 (e)	68 822,70
Solde d'exécution 2021 (a-b)	-32 377,26	Résultat exercice 2021 (d-e)	51 433,50
Solde d'exécution 2020 reporté (c)	-429 530,59	Résultat exercice 2020 reporté (f)	0,00
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-461 907,85</b>	<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>51 433,50</b>
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT	FONCT	
Restes à réaliser recettes (g)	450 000,00		Résultat de fonct. Clôture 2021
Restes à réaliser dépenses (h)	34 634,19	0,00	
Solde restes à réaliser (g-h) = B	415 365,81	0,00	Solde d'invt de clôture 2021
			Fonds de roulement avant RAR
			Solde des RAR
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-46 542,04</b>	<b>51 433,50</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>
			<b>4 891,46</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser d'investissement dont le solde s'élevait au 31/12/2021 à + 415 365.81 € :

- **la section de fonctionnement** présente un excédent de clôture de **51 433,50 €** ;
- **le solde de clôture en investissement** est déficitaire de **- 46 542,04 €**.

### 2.3/ Budget annexe Activités locatives assujetties à TVA

Le budget annexe « Activités Locatives » regroupe toutes les activités locatives de la Communauté d'Agglomération soumises à TVA situées dans les quartiers Chancellerie, Comitec, Esprit I, Pôle capteur et Lahitolle.

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Activités locatives » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021(a)	1 082 814,85	Recettes 2021 (d)	1 260 525,92
Dépenses 2021 (b)	1 071 192,17	Dépenses 2021 (e)	1 106 792,79
Solde d'exécution 2021 (a-b)	11 622,68	Résultat exercice 2021 (d-e)	153 733,13
Solde d'exécution 2020 reporté (c)	-184 292,04	Résultat exercice 2020 reporté (f)	20 000,00
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-172 669,36</b>	<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>173 733,13</b>
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT	FONCT	
Restes à réaliser recettes (g)	46 000,00		Résultat de fonct. Clôture 2021
Restes à réaliser dépenses (h)	33 922,53	13 141,24	
Solde restes à réaliser (g-h) = B	12 077,47	-13 141,24	Solde d'invt de clôture 2021
			Fonds de roulement avant RAR
			Solde des RAR
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-160 591,89</b>	<b>160 591,89</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>
			<b>0,00</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement constatés au 31/12/2021 :

- la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 160 591,89 € ;
- la section d'investissement est déficitaire de – 160 591,89 €.

Le solde de clôture du budget annexe Activités locatives toutes sections confondues est donc nul.

### **3/Budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement**

#### **3.1/ Budget annexe Parc d'activités du Moutet**

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Parc d'Activités du Moutet » s'établit comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2021 (a)	688 836,06	Recettes 2021 (d)	2 244 348,22
Dépenses 2021 (b)	894 341,27	Dépenses 2021( e )	1 947 241,36
Solde d'exécution 2021 (a-b)	-205 505,21	Résultat exercice 2021 (d-e)	297 106,86
Solde d'exécution 2020 reporté (c )	-827 452,49	Résultat exercice 2020 reporté (f)	1 148 824,48
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-1 032 957,70</b>	<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>1 445 931,34</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>SYNTHESE</b>	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)	0,00	Résultat de fonct. Clôture 2021	1 445 931,34
Restes à réaliser dépenses (h)	0,00	Solde d'invnt de clôture 2021	-1 032 957,70
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	Fonds de roulement avant RAR	412 973,64
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-1 032 957,70</b>	Solde des RAR	0,00
		<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>412 973,64</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 445 931,34 € ;
- le solde de clôture en investissement est déficitaire de – 1 032 957,70 €, aucun reste à réaliser n'ayant été constaté fin 2021.

Conformément au principe de l'équilibre budgétaire des budgets annexes de zones d'activités qui s'apprécie en prenant en considération les spécificités de la comptabilité de stock, même si la section d'investissement présente un déficit au 31 décembre, il n'y a pas besoin d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068). L'intégralité du résultat excédentaire de fonctionnement sera inscrit en report à nouveau de la section de fonctionnement.

#### **3.2/ Budget annexe Parcs d'activités aménagés à partir de 2019**

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Parc d'Activités aménagés à partir de 2019 » s'établit comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2021 (a)	2 024 323,22	Recettes 2021 (d)	1 138 788,04
Dépenses 2021 (b)	1 872 452,41	Dépenses 2021( e )	2 029 042,62
Solde d'exécution 2021 (a-b)	151 870,81	Résultat exercice 2021 (d-e)	-890 254,58
Solde d'exécution 2020 reporté (c )		Résultat exercice 2020 reporté (f)	904 563,50
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>151 870,81</b>	<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>14 308,92</b>

RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)	0,00	Résultat de fonct. Clôture 2021	14 308,92
Restes à réaliser dépenses (h)	0,00	Solde d'invnt de clôture 2021	151 870,81
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	Fonds de roulement avant RAR	166 179,73
<b>Solde de Clôture après RAR</b>		Solde des RAR	0,00
<b>= A+B</b>	<b>151 870,81</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>166 179,73</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs :

- **le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 14 308,92 € ;**
- **le solde de clôture en investissement est excédentaire à hauteur de 151 870,81 € ;** aucun reste à réaliser n'ayant été constaté fin 2021.

Pour mémoire, conformément au principe de l'équilibre budgétaire des budgets annexes de zones d'activités qui s'apprécie en prenant en considération les spécificités de la comptabilité de stocks, même si la section d'investissement présentait un déficit au 31 décembre, il n'y aurait pas eu besoin d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068).

#### 4 Budgets annexes à caractère industriels et commerciaux

##### 4.1/ Budget annexe Eau

Considérant que le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Eau s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021 (a)	3 557 885,09	Recettes 2021 (d)	12 171 457,16
Dépenses 2021 (b)	3 661 778,47	Dépenses 2021 (e)	9 378 002,76
Solde d'exécution 2021 (a-b)	-103 893,38	Résultat exercice 2021 (d-e)	2 791 588,68
Solde d'exécution 2020 reporté (c)	454 551,52	Résultat exercice 2020 reporté (f)	4 123 118,85
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>350 658,14</b>	<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>6 914 707,53</b>
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT	FONCT	
Restes à réaliser recettes (g)	0,00		Résultat de fonct. Clôture 2021
Restes à réaliser dépenses (h)	643 155,75	0	Solde d'invnt de clôture 2021
Solde restes à réaliser (g-h) = B	-643 155,75	0	Fonds de roulement avant RAR
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-292 497,61</b>	<b>6 914 707,53</b>	Solde des RAR
			<b>Fonds de roulement après RAR</b>
			<b>6 622 209,92</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser :

- **le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 6 914 707,53 € ;**
- **le solde de clôture en investissement est déficitaire de – 292 497,61 €.**

##### 4.2/ Budget annexe Assainissement collectif

Considérant que le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Assainissement Collectif s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021 (a)	14 875 430,19		Recettes 2021 (d)	11 784 512,40
Dépenses 2021 (b)	17 828 553,04		Dépenses 2021 (e)	11 631 445,94
Solde d'exécution 2021(a-b)	-2 953 122,85		Résultat exercice 2021 (d-e)	153 066,46
Solde d'exécution 2020 reporté (c)	-3 430 074,29		Résultat exercice 2020 reporté (f)	256 525,60
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-6 383 197,14</b>		<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>409 592,06</b>
RESTES A REALISER			SYNTHESE	
	INVT	FONCT		
Restes à réaliser recettes (g)	8 036 750,00		Résultat de fonct. Clôture 2021	409 592,06
Restes à réaliser dépenses (h)	902 252,75	0	Solde d'invnt de clôture 2021	-6 383 197,14
Solde restes à réaliser (g-h) = B	7 134 497,25	0	Fonds de roulement avant RAR	-5 973 605,08
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>751 300,11</b>	<b>409 592,06</b>	Solde des RAR	7 134 497,25
			<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>1 160 892,17</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser en investissement (+ 7 134 497.25 €) :

- **le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 409 592,06€ ;**
- **le solde de clôture en investissement est excédentaire de 751 300,11 €.**

#### 4.3/ Budget annexe Assainissement Non Collectif

Considérant que le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021(a)	928,00		Recettes 2021 (d)	143 503,55
Dépenses 2021(b)	0,00		Dépenses 2021 (e)	142 530,99
Solde d'exécution 2021 (a-b)	928,00		Résultat exercice 2021 (d-e)	972,56
Solde d'exécution 2020 reporté (c)	3 768,00		Résultat exercice 2020 reporté (f)	53 463,02
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>4 696,00</b>		<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>54 435,58</b>
RESTES A REALISER			SYNTHESE	
	INVT	FONCT		
Restes à réaliser recettes (g)	0,00		Résultat de fonct. Clôture 2021	54 435,58
Restes à réaliser dépenses (h)	0,00	0	Solde d'invnt de clôture 2021	4 696,00
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	0	Fonds de roulement avant RAR	59 131,58
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>4 696,00</b>	<b>54 435,58</b>	Solde des RAR	0,00
			<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>59 131,58</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs :

- **le résultat de clôture de la section de fonctionnement en 2021 présente un excédent de 54 435,58 € ;**
- **le solde de clôture en investissement est excédentaire de 4 696,00 €.**

M. Richard BOUDET rapporteur entendu,

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Irène FELIX, Présidente, sort de la salle et M. Richard BOUDET, Président de séance, fait procéder au vote des Comptes Administratifs du Budget Principal et des Budgets annexes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Principal ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont établis dans la présente délibération ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget Principal.
  
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Archéologie Préventive ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Archéologie Préventive.
  
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Technopôle Lahitolle ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Technopole Lahitolle.
  
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Activités Locatives ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Activités Locatives.
  
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités du Moutet ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités du Moutet.
  
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités aménagés à partir de 2019 ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités aménagés à partir de 2019.
  
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Eau ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Eau.
  
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Collectif ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Collectif.
  
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget Assainissement Non Collectif ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget Assainissement Non Collectif.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le  
Affichage du

15 AVR. 2022

22 AVR. 2022

Pour la Présidente et par délégation  
La Responsable du Service des Assemblées  
Annick GRELAT



Fait à Bourges, le 11 avril 2022



Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-Président,

Richard BOUDET

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

**Acte à classer****DEL-11-080422**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2022-04-22T08-27-17.00 ( MI237053491 )

**Identifiant unique de l'acte :** 018-241800507-20220408-DEL-11-080422-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Compte Administratif 2021 : Budget Principal et annexes

**Date de décision :** 08/04/2022



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. décisions budgétaires

**Acte :** [11-Comptes administratifs 2021.PDF](#)

**Multicanal :** Non

**Pièces jointes :** [01. Etats reports 2021-RI.PDF](#)

**Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[01. Etats reports 2021- DF.PDF](#)

**Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[01. Etats reports DI 2021.PDF](#)

**Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[02. Etat rattachements Eau 2021-  
DI.PDF](#)

**Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[03. Etat reports Asst Co 2021-DI.PDF](#)

**Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[03. Etat reports Asst Co 2021-RI.PDF](#)

**Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

21\_RP - Rapport de présentation

<a href="#">11-1 Note CA - 2 en 1.PDF</a>	<b>Type PJ :</b>
<a href="#">BU ACTIVITES LOCATIVES CA202...</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU ARCHEO CA2021 11202109 se...</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU ASSAINISSEMENT CA2021 03...</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU BPPAL CA 01202109 seal.XML</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU EAU CA2021 02202109 seal.XML</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU MOUTET CA2021xml 1220 sea...</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU PA AMENEGE CA 2021 15202...</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU SPANC CA2021 04202109 seal...</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">BU TECH CA 09202109 seal.XML</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Emergement+signatures.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Emergement+signatures.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Emergement+signatures.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Emergement+signatures.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Emergement+signatures.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Emergement+signatures.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Emergement+signatures.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Emergement+signatures.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Emergement+signatures.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
<a href="#">Etat rattachements Activités Locatives 2021-Report DF-signé.PDF</a>	<b>Type PJ :</b> 21_RP - Rapport de présentation
21_RP - Rapport de présentation	

Etat rattachements Activités Locatives  
2021-Report DI-signé.PDF

Type PJ : Etat rattachements Activités Locatives  
2021-Report RI-signé.PDF

Type PJ : 21\_RP - Rapport de  
présentation

Etat reports Technopole Lahitolle 2021-  
DI.PDF

Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation

Etat reports Technopole Lahitolle 2021-  
RI.PDF

Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation

.....  
**Groupe émetteur de l'acte :** secrétariat des assemblées

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 22/04/22 à 08:27

Par LAHIERRE Pierre-Marie

**Transmis**

Date 22/04/22 à 08:27

Par LAHIERRE Pierre-Marie

**Accusé de réception**

Date 22/04/22 à 08:33



# **NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

INTRODUCTION .....	3
1. Le budget Principal .....	4
1.1. Détermination des résultats 2021 .....	4
1.1.1. Les mouvements réels .....	4
1.1.2. Les mouvements d'ordre et report à nouveau .....	5
1.1.3. Les restes à réaliser (RAR) .....	6
1.2. La section de fonctionnement .....	7
1.2.1. Les recettes de fonctionnement .....	7
1.2.2. Les dépenses de fonctionnement .....	10
1.3. La section d'investissement .....	14
1.3.1. Les recettes d'investissement .....	14
1.3.2. Les dépenses d'investissement .....	16
1.4. Les ratios .....	19
1.5. La dette .....	20
2. Les autres budgets à caractère administratif .....	21
2.1. Le budget Archéologie Préventive .....	21
2.1.1. Détermination des résultats .....	21
2.1.2. Les recettes de fonctionnement .....	21
2.1.3. Les dépenses de fonctionnement .....	22
2.2. Le budget Technopole Lahitolle .....	23
2.2.1. Détermination des résultats .....	23
2.2.2. La section de fonctionnement .....	24
2.2.3. La section d'investissement .....	24
2.2.4. La dette .....	25
2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA .....	26
2.3.1. Détermination des résultats .....	26
2.3.2. La section de fonctionnement .....	27
2.3.3. La section d'investissement .....	28
2.3.4. La dette .....	28
3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement .....	29
3.1. Le budget Parc d'activités du Moutet .....	29
3.1.1. Détermination des résultats .....	29
3.1.2. La section de fonctionnement .....	30
3.1.3. La section d'investissement .....	30
3.2. Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019 .....	31
3.2.1. Détermination des résultats .....	31
3.2.2. La section de fonctionnement .....	31
3.2.3. La section d'investissement .....	32
3.2.4. Les opérations d'ordre .....	32
4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux .....	33
4.1. Le budget Eau .....	33
4.1.1. Détermination des résultats .....	33
4.1.2. La section de fonctionnement .....	35
4.1.3. La section d'investissement .....	37
4.2. Le budget Assainissement Collectif .....	40
4.2.1. Détermination des résultats .....	40
4.2.2. La section de fonctionnement .....	42
4.2.3. La section d'investissement .....	44
4.2.4. La dette .....	46
4.3. Le budget Assainissement Non Collectif .....	47
4.3.1. Détermination des résultats .....	47
4.3.2. La section de fonctionnement .....	47
4.3.3. La section d'investissement .....	47
5. La dette consolidée, la trésorerie et les garanties d'emprunt accordées .....	48
5.1. La dette .....	48
5.2. La trésorerie et les garanties d'emprunt accordées .....	49

## **INTRODUCTION**

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice (article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales).

Le présent rapport est une synthèse détaillée de chaque budget.

\*\*\*

Le budget 2021 affichait de fortes ambitions pour notre territoire tout en conservant une certaine prudence au regard de la crise sanitaire et des réformes fiscales intervenues l'an dernier. Sur le plan de la fiscalité, rappelons, en effet, qu'à partir de 2021,

- la ressource de Taxe d'Habitation (TH) des résidences principales est transformée en un produit de TVA versé par l'Etat : cette réforme n'a pas été neutre pour notre EPCI puisque elle a abouti à une perte 200 K€ de produits, pour des raisons qui seront rappelées dans le présent rapport ;
- les bases de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des établissements industriels ont été divisées par deux dans le cadre de la baisse des impôts dits « de production », avec, certes, compensation de l'Etat (3,7 M€), mais cela fragilise notre autonomie fiscale avec tout ce que cela comporte comme incertitude sur la pérennité de la compensation ;

En 2021, Bourges Plus, cette fois dans le cadre d'une décision locale prise en 2020, a vu ses recettes de CFE amputées de 170 K€ au titre du dégrèvement exceptionnel accordé pour certaines entreprises impactées par la crise de la COVID 19.

Il faut également rappeler que l'équilibre du BP 2021 a été réalisé en utilisant une partie des résultats antérieurs, soit 3,51 M€ pour le budget principal, et que par prudence, dans la crainte des conséquences de la crise, plus de 4 M€ avaient été affectés en dépenses imprévues du budget principal, avec le souci de conserver ces fonds pour parer à d'éventuelles difficultés de « bouclage » budgétaire, notamment en 2022. Le présent rapport montrera que cet objectif a été atteint et que le BP 2022 pourra en profiter, au-delà même de ce qui était attendu : le budget principal est clôturé avec un fonds de roulement, net des reports, de 6,6 M€.

Si la crise de la COVID a relativement peu impacté nos produits et nos charges en 2021, elle n'a toutefois pas été sans effet sur la réalisation de notre programme d'investissement. Les estimations de réalisations 2021 des investissements qui figuraient dans le DOB 2022 sont confirmées : mandatées à hauteur de 23,2 M€ (montants consolidés avec les budgets annexes), ces dépenses affichent un taux d'exécution en recul par rapport à 2020, imputable en partie à la crise. Cette situation a permis néanmoins de réduire la dette consolidée de plus de 2 M€.

Enfin, c'est sans doute un des points les plus importants à retenir et pour lequel nous serons conduits à trouver une solution dès 2022, la gestion de l'exercice 2021 révèle une forte augmentation du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Entre 2020 et 2021, les montants des contrats dédiés connaissent une évolution de plus de 20%, ce qui représente un montant de dépense supplémentaire de 1,8 M€ dès 2021. Ce n'est pas sans incidence sur l'épargne brute du budget principal qui, avec une diminution de 1,4 M€, en subit les conséquences quasiment dans les mêmes proportions en 2021. Or, si le confortement de notre fonds de roulement de clôture associé à une diminution de la dette est une bonne nouvelle pour le financement de nos investissements, il ne constitue pas une solution pour financer durablement nos charges de fonctionnement.

# 1. Le budget Principal

## 1.1. Détermination des résultats 2021

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021 (a)	9 899 021,87		Recettes 2021 (d)	75 999 007,37
Dépenses 2021 (b)	11 454 579,89		Dépenses 2021 (e)	73 591 469,33
Solde d'exécution 2021 (a-b)	-1 555 558,02		Résultat exercice 2021 (d-e)	2 407 538,04
Solde d'exécution 2020 reporté (c)	-698 496,15		Résultat exercice 2020 reporté (f)	8 771 516,74
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-2 254 054,17</b>		<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>11 179 054,78</b>
RESTES A REALISER			SYNTHESE	
	INVT	FONCT		
Restes à réaliser recettes (g)	376 735,87		<b>Résultat de fonct. Clôture</b>	<b>11 179 054,78</b>
Restes à réaliser dépenses (h)	2 581 477,75	114 935,13	<b>Solde d'invnt de clôture</b>	<b>-2 254 054,17</b>
<b>Solde restes à réaliser (g-h) = B</b>	<b>-2 204 741,88</b>	<b>-114 935,13</b>	Fonds de roulement avant RAR	8 925 000,61
			Solde des RAR	-2 319 677,01
<b>Solde de Clôture après RAR = A+</b>	<b>-4 458 796,05</b>	<b>11 064 119,65</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>6 605 323,60</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser :

- le résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement présente un excédent de 11 064 119,65 € ;
- le solde de clôture en investissement est déficitaire à hauteur de – 4 458 796,05 €.

### 1.1.1. Les mouvements réels

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du compte administratif pour 2021 exprimés en mouvements réels :

mvts réels (en Euros)	2020	2021	Var %
Recettes de fonctionnement	73 241 546,89	74 458 650,19	1,66%
Dépenses de fonctionnement	67 074 684,19	69 729 214,83	3,96%
<b>Autofinancement de l'exercice en €</b>	<b>6 166 862,70</b>	<b>4 729 435,36</b>	<b>-23,31%</b>
Autofinancement en % des recettes	8,4%	6,4%	
Recettes d'invt hors emprunt et réserves	1 737 261,54	2 960 982,47	70,44%
Emprunts	2 500 000,00	1 000 000,00	-60,00%
Dépenses d'invt hors dette	6 220 450,80	8 254 148,80	32,69%
Rbt dette	704 907,03	1 071 496,47	52,01%
<b>Besoin de financement de l'exercice</b>	<b>2 688 096,29</b>	<b>5 364 662,80</b>	<b>99,57%</b>
Solde de l'exercice	3 478 766,41	- 635 227,44	-118%
Résultats antérieurs	5 566 540,97	9 560 228,05	
Fds de roulement avant RAR	9 045 307,38	8 925 000,61	
Solde des restes à réaliser	- 1 773 021,31	- 2 319 677,01	
<b>Fds de roulement après RAR</b>	<b>7 272 286,07</b>	<b>6 605 323,60</b>	<b>-9,17%</b>
Encours de dette au 31/12 - €	10 869 385	10 822 956	-0,43%
Encours/épargne brute (nbre années)	1,8	2,3	

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à 74 458 650,19 € contre 73 241 546,89 € en 2020, soit une augmentation de 1,66 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,96 %, passant de 67 074 684,19 € en 2020 à 69 729 214,83 € en 2021.

Il en résulte un excédent réel de fonctionnement 2021 de 4 729 435,36 € contre 6 166 862,70 € en 2020.

Hors prise en compte de l'affectation en réserves des résultats antérieurs et emprunt, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 960 982,47 € (1 737 261,54 € en 2020).

Les dépenses réelles d'investissement représentent 9 325 645,27 € (6 925 357,83 € en 2020).

Le besoin de financement d'investissement en 2021 de 5 364 662,80 € dégage sur l'année un solde négatif à hauteur de - 635 227,44 €.

Les évolutions de ces postes seront détaillées ci-dessous.

### 1.1.2. Les mouvements d'ordre et report à nouveau

Les mouvements d'ordre (amortissements, provisions, écritures de tenue d'actif...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Opérations d'ordre entre sections :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	<b>3 862 254,50 €</b>	<b>1 540 357,18 €</b>
	<i>Dt amortissements immobilisations :</i> 3 857 923,50 €	
	<i>Dt provisions pour impayés:</i> 2 000,00 €	
	<i>Dt différences sur réalisations (positives)</i> 2 331,00 €	
<b>Recettes</b>	<b>1 540 357,18 €</b>	<b>3 862 254,50 €</b>
	<i>Dt amortissement des subventions :</i> 447 060,18 €	
	<i>Dt neutralisation amort. des subventions versées :</i> 893 297,00 €	
	<i>Dt rep. prov. risques et charges exception.</i> 200 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 402 611,68 €</b>	<b>5 402 611,68 €</b>

○ Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement :

Il s'agit essentiellement de transformation d'avances versées à l'ANAH en subvention définitive ainsi que l'intégration des frais d'études dans le patrimoine de la collectivité.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	588 577,44 €
Recettes	0 €	588 577,44 €

Le résultat de fonctionnement de clôture après prise en compte du report à nouveau de l'exercice 2020 (9 743 803,53 €) est porté à 11 179 054,78 €.

Le solde d'exécution de clôture en investissement, après prise en compte du solde déficitaire 2020 (- 698 496,15 €.) est de - 2 254 054,17 €.

### 1.1.3. Les restes à réaliser (RAR)

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2021 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

○ En section de fonctionnement :

Les restes à réaliser s'élèvent à 114 935.13 € (dépenses) et correspondent principalement à des subventions engagées mais non encore versées.

○ En section d'investissement :

Les restes à réaliser se décomposent comme suit :

- ✓ En dépenses : 2 581 477.75 € correspondant principalement à des dépenses d'équipement ( dont 923 253.80 € de fonds de concours 4<sup>ème</sup> génération reportés dans l'attente des justificatifs de réalisation des opérations par les communes) ,
- ✓ En recettes : 376 735.87 €.

Compte tenu de ces reports de crédits, **le solde définitif de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de - 4 458 796.05 €**. C'est ce déficit que le Conseil Communautaire sera invité à couvrir par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement.

Ainsi, au 31/12/2021, après intégration des restes à réaliser **le fonds de roulement de ce budget est de 6 605 323.60 €** alors qu'il était de 7 272 286.07 € fin 2020. .

## 1.2. La section de fonctionnement

### 1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 comparées à celles de 2020 se répartissent ainsi :

CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020	Structure 2020	Structure 2021
013 Atténuation de charges	281 102,75	255 230,96	-9,20%	0,38%	0,34%
70 Produits des services	2 986 702,26	3 133 295,80	4,91%	4,08%	4,21%
73 Impôts et taxes (*)	55 730 308,00	54 637 427,00	-1,96%	76,09%	73,38%
74 Dotations et participations (*)	14 017 524,30	16 337 666,03	16,55%	19,14%	21,94%
75 Produits de gestion courante	60 432,62	62 708,51	3,77%	0,08%	0,08%
76 Produits financiers	4 766,97	7 034,78	47,57%	0,01%	0,01%
77 Produits exceptionnels	160 709,99	25 287,11	-84,27%	0,22%	0,03%
<b>TOTAL</b>	<b>73 241 546,89</b>	<b>74 458 650,19</b>	<b>1,66%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(\*) en 2021, une partie du produit de CFE (3,54 M€) bascule du chapitre 73 au chapitre 74 au titre de la compensation de la baisse de 50% de taxation des établissements industriels.

#### a) Atténuations de charges

Il s'agit principalement :

- des recettes liées aux personnels mis à disposition de la faculté de droit (71 K€ en 2021 contre 122 K€ en 2020),
- et des remboursements obtenus dans le cadre des absences des agents de la Communauté d'Agglomération (184 K€ en 2021 contre 158 K€ en 2020).

#### b) Produits des services

Les principaux postes de ce chapitre sont détaillés ci-après :

- Ventes de matériaux issus de la collecte sélective pour 824 k€ contre 409 k€ en 2020 (retour au niveau de 2019) ; c'est l'évolution de ce poste qui fait progresser le chapitre ;
- Droits perçus par l'IMEP pour 240 k€, contre 215 k€ en 2020 (moindre effet COVID qu'en 2020, mais produits encore inférieurs à ceux de 2019),
- les refacturations aux budgets annexes (1 181 k€)
- et pour le reste, essentiellement les refacturations auprès d'autres collectivités (communes, CCAS, Agglobus) pour la mise à disposition de personnel et la refacturation de frais divers.

#### c) Impôts et taxes

La comparaison des niveaux de produits fiscaux entre 2020 et 2021 est perturbée :

- d'une part par la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, remplacée par une quote-part de TVA nationale qui intègre l'ancienne compensation au titre de la TH (qui figurait au chapitre 74) ;
- et d'autre part, par la réforme des impôts de production qui réduit la taxation de CFE de 50% pour les établissements industriels en la compensant par un produit inscrit dorénavant au chapitre 74.

L'évolution globale des impôts et taxes va donc être mesurée en élargissant le périmètre aux compensations perçues :

Produits en €	CA 2020	CA 2021
Produit CFE	15 234 839	11 770 513
TH résidences principales et secondaires	14 979 219	
TH Résidences secondaires		662 581
Quote part TVA nationale (ex TH en 2020)		15 231 484
TFB	0	0
TFNB	36 177	35 207
Taxe additionnelle TFNB	229 849	210 648
TASCOM	1 796 121	1 926 498
IFER	1 105 438	976 929
CVAE	10 166 711	10 919 946
TEOM	11 606 962	11 727 533
FPIC (perception)	21 434	0
Autres (rôles supplémentaires)	553 558	1 176 088
<b>Total chapitre 73</b>	<b>55 730 308</b>	<b>54 637 427</b>
Allocations compensatrices (chap 74)	1 262 478	3 722 859
Dont TH	1 110 691	0
Dont Etbts. Industriels	0	3 544 296
<b>TOTAL ELARGI</b>	<b>56 992 786</b>	<b>58 360 286</b>
	Var	2,40%

Cette synthèse appelle plusieurs observations :

- le montant des produits issus de rôles supplémentaires, à savoir issus de corrections établies par l'Administration Fiscale sur exercices antérieurs, est particulièrement élevé en 2021 : sans ce complément de 623 K€ par rapport à 2020, l'augmentation globale aurait été réduite à 1,30% ;
- avec une baisse de près de 200 K€ par rapport à 2020, la neutralité de la réforme de la TH ne se vérifie pas pour Bourges Plus.

Produit en €	2020	2021
Produit TH	14 979 219	
Allocation compensation TH	1 110 691	
TH résidences secondaires		662 581
Quote-part TVA		15 231 484
<b>TOTAL</b>	<b>16 089 910</b>	<b>15 894 065</b>

Le mode de calcul de la compensation n'est pas favorable à notre Agglomération. Le Gouvernement est resté insensible à nos demandes de corrections et aux interventions de nos parlementaires sollicités.

- nos recettes d'IFER baissent sensiblement,

- la progression de nos recettes de TASCOM a un caractère exceptionnel (rattrapage sur plusieurs années).
- nos produits de CVAE et CFE (en intégrant la compensation pour établissements industriels) sont restés dynamiques en 2021 malgré la crise sanitaire : elle ne produira ses effets sur la CVAE qu'en 2022.
- enfin, la recette fiscale la plus importante est dorénavant la quote-part de TVA versée par l'Etat, à savoir la recette la moins « maîtrisable » par notre Agglomération puisqu'assise sur la croissance économique nationale.

Enfin, à titre de rappel, depuis l'an dernier, l'état de répartition de la TEOM annexé à la maquette budgétaire intègre dorénavant, conformément à la réglementation, des dépenses indirectes en lien avec l'objet du service concerné.

Une comptabilité analytique a ainsi été mise en place, dans le sens des méthodes usuellement appliquées par les entreprises. Les clés de répartition retenues sont :

- Affectation de charges hors frais financiers par ventilation des dépenses réelles nettes de fonctionnement de la rubrique fonctionnelle 020 (administration générale) au prorata du rapport égal à :  
(somme des dépenses réelles de fonctionnement du 812)/(total des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal)

Clé utilisée comme suit :

- ✓ Au BP de l'année n, à partir de l'analytique de l'année n-1,
- ✓ Au CA de l'année n, à partir de l'analytique.
- Affectation de charges financières du budget principal, au prorata du rapport égal à :  
(dépenses réelles d'investissement du 812/dépenses réelles totales du budget principal)  
Au BP et au CA, en fonction de l'analytique n-1.

#### d) Dotations et participations

Ce chapitre de recettes se décompose comme suit :

<b>Dotations et participations</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Evol 2021/2020</b>
Dotation de compensation	9 775 656,00	9 583 130,00	-1,97%
Dotation d'intercommunalité	1 432 781,00	1 582 561,00	+10,45%
Allocations compensatrices	1 262 478,00	3 722 859,00	ns
Autres (envt/OM/IMEP/...)	1 546 609,30	1 449 116,03	-6,29%
<b>TOTAL</b>	<b>14 017 524,30</b>	<b>16 337 666,03</b>	<b>+ 16,55%</b>

- La dotation de compensation

En tant que variable d'ajustement de l'enveloppe « normée » des dotations de l'Etat, cette dotation baisse inexorablement chaque année, au rythme d'environ 2% par an.

- La dotation d'intercommunalité

Grâce à un Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) passant de 0,3347 en 2020 à 0,3492, nous continuons de bénéficier d'une augmentation sensible de cette dotation.

- Les allocations compensatrices

Il s'agit des allocations versées par l'Etat pour compenser tout ou partie des pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux, prises par le législateur. Avec la réforme de la TH et des impôts de production, le panier de ces allocations a évolué comme suit :

en €	2020	2021
Compensation CET (CFE+CVAE)	151 787	3 722 859
<i>Dont pour Etbts industriels</i>		3 544 296
Compensation TH	1 110 691	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 262 478</b>	<b>3 722 859</b>

- Autres dotations

Elles peuvent être synthétisées comme suit :

En €	2020	2021
Soutiens au tri des déchets	888 498,87	756 739,64
IMEP	74 923,24	124 651,96
DGD urbanisme	1 962,00	11 182,00
Etat – pour achats de masques	198 716,08	0,00
Autres subventions	382 509,11	556 542,43
<b>TOTAL</b>	<b>1 546 609,30</b>	<b>1 449 116,03</b>

Le soutien au tri des déchets demeure le poste le plus important avec 756 K€

Pour l'IMEP, la nouvelle subvention obtenue au titre de « Campus connecté » représente 60 000 € rattachés sur 2021.

Enfin, il faut surtout noter la progression des autres subventions, passant de 382 K€ en 2020 à 556 K€ en 2021. Il s'agit principalement d'aides apportées au financement de postes dans le cadre d'actions portées par Bourges Plus (OPAH, ANRU, Action Cœur de Ville...)

e) Produits de gestion courante

Ces recettes représentent 62 K€ en 2021. Il s'agit de différents loyers et redevances perçus (opérateurs de téléphonie, délégataires, OCAB, ...)

f) Produits financiers et exceptionnels

Il s'agit de la rémunération des avances versées à la SEM TERRITORIA, titulaire des concessions d'aménagement de certaines zones d'activités.

## 1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2021, comparées à celles de 2020, se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/2021	Structure 2020	Structure 2021
011 - Charges à caractère général	12 316 712,50	13 799 980,61	12,04%	18,36%	19,79%
012 - Charges de personnel	15 496 522,96	16 535 832,76	6,71%	23,10%	23,71%
014 - Atténuations de produits	29 678 091,76	29 485 394,57	-0,65%	44,25%	42,29%
65 - Autres charges courantes	9 311 150,35	9 525 845,55	2,31%	13,88%	13,66%
66 - Charges financières	136 786,96	174 881,41	27,85%	0,20%	0,25%
67 - Charges exceptionnelles	135 419,66	207 279,93	53,06%	0,20%	0,30%
<b>TOTAL</b>	<b>67 074 684,19</b>	<b>69 729 214,83</b>	<b>3,96%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

a) Charges à caractère général

Ces dépenses augmentent de 12,04 % par rapport à l'exercice 2020 soit une variation en euros de 1 483 K€.

A l'origine de cette évolution, l'on trouve essentiellement la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers ». A eux seuls, les contrats conclus dans ce domaine, représentent 10 928 K€ de charges en 2021 contre 9 098 K€ en 2020, soit une augmentation de 1 830 K€ (+20%).

Autrement dit, comparés aux 1 483 K€ d'augmentation de la totalité des charges, ces 1 830 K€ traduisent une diminution globale de 347 K€ des autres charges du chapitre.

C'est dire l'impact de l'explosion du coût de cette compétence dans notre budget. Et l'incidence sur notre capacité d'autofinancement.

Les facteurs d'augmentation de la gestion des déchets sont évoqués par ailleurs dans la note de présentation du BP 2022.

b) Charges de personnel

L'augmentation des charges de ce chapitre est à relativiser, car au sein de ce dernier, il faut distinguer :

- D'une part les dépenses liées au personnel employé directement par Bourges Plus : 15,59 M€ (contre 15,01 M€ en 2020), ce qui correspond globalement à la masse salariale avec l'ensemble des charges associées.
- D'autre part, le personnel mis à disposition par les communes pour l'exercice de missions pour lesquelles la collectivité est compétente à la suite de transferts de compétences. Historiquement, il s'agissait surtout de traduire le coût des conventions, conclues avec les communes, pour l'entretien des zones d'activités.

A ces mises à disposition pour les zones d'activités, se sont ajoutées en 2021 celles liées à l'entretien du réseau d'eaux pluviales des communes au titre de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines. Sur 2021, ce sont 0,46 M€ de charges qui ont été dépensées à ce titre, étant précisé que la totalité des communes n'avaient pas encore conventionné à la fin 2021 ; ainsi, la totalité des sommes inscrites (0,59 M€) n'a pu être mandatée sur 2021.

c) Atténuations de produits

Les dépenses sont les suivantes :

Atténuation de produits	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020
Attribution de compensation versée	23 177 650,00	22 633 277,00	-2,35%
Contribution FNGIR	5 855 385,00	5 855 385,00	0,00%
FPIC	622 584,00	660 162,00	6,04%
Dégrèvement exceptionnel CFE 2020		169 749,00	
Autres dégrèvements de fiscalité	22 472,76	166 821,57	642,33%
<b>TOTAL</b>	<b>29 678 091,76</b>	<b>29 485 394,57</b>	<b>-0,65%</b>

L'attribution de compensation a été ajustée en 2021 suite à la prise de compétence gestion des eaux pluviales urbaines (part fonctionnement).

La contribution au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est restée stable également.

Notre contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a progressé de 6%. Elle représente toujours 46,28% du montant total prélevé sur l'ensemble intercommunal, dans le cadre du pacte financier conclu avec les communes et des modalités de répartition dérogatoire qui y sont prévues.

Le coût du dégrèvement exceptionnel de CFE accordé en 2020 dans le cadre de la crise de la COVID 19 est imputé sur l'exercice 2021. Il avait donné lieu en 2020 à une provision comptable de 200 000 € qui a totalement été reprise en 2021.

Enfin, les autres dégrèvements de fiscalité constatés en 2021 concernent exclusivement la TASCOM. Ces dégrèvements ont été accordés par l'Administration Fiscale.

#### d) Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe notamment les subventions versées, la contribution au SDIS, les indemnités des élus et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Autres charges de gestion courante	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020
Service incendie	4 492 920,00	4 493 574,00	0,01%
Indemnités élus	584 461,80	820 403,36	40,37%
Contributions aux organismes de regroupement	402 077,63	396 241,63	-1,45%
Subv. Fonctionnement organismes publics	523 651,00	791 500,00	51,15%
Subv. Fonctionnement personnes droit privé	1 976 714,95	2 086 505,81	5,55%
Subvention équilibre aux budgets annexes	1 329 595,37	826 280,04	-37,85%
Autres	1 729,60	111 340,71	NS
<b>TOTAL</b>	<b>9 311 150,35</b>	<b>9 525 845,55</b>	<b>2,31%</b>

- Contingent incendie

Depuis plusieurs années, le SDIS n'augmente quasiment plus ses appels à participation. C'est une chance au vu du poids de notre contribution.

- Indemnités élus

L'évolution constatée correspond à l'effet « année pleine », le régime d'indemnités ayant été voté en juillet 2020.

- Contributions aux organismes de regroupement

Elles ont été les suivantes :

	2020	2021
PETR	206 627,67	206 974,00
SI DE LA VALLEE DE YEVRE (SIVY)	99 229,30	99 229,30
SIAB3A	63 266,00	55 353,00
SYNDICAT DU CANAL DU BERRY	32 954,66	32 954,66
BERRY NUMERIQUE		1 730,67
<b>TOTAL</b>	<b>402 077,63</b>	<b>396 241,63</b>

Il convient surtout nouvelle cotisation BERRY du fait de notre

de noter notre au syndicat NUMERIQUE, dernière

compétence « numérique » exercée depuis 2021 au bénéfice de Mehun-sur-Yèvre, Lissay-Lochy et Vorly.

- Subventions aux organismes publics

Elles sont essentiellement constituées des subventions à :

- l'Université d'Orléans dans le cadre de l'antenne de la faculté de Droit à Bourges : 600 000 €, dont 300 000 € au titre de 2020 et 300 000 € au titre de 2021,
- l'INSA (150 000 €),
- l'ENSA (40 000 €) notamment dans le cadre du CEPIA et du post diplômés.
- ...

- Subventions aux personnes de droit privé

Les principales subventions concernent :

- Le fonds de soutien aux entreprises impactées par la COVID-19 : 584 500 €
- La Mission Locale : 128 600 €
- Les lauréats du concours DEFSTART : 50 000 €
- La Subvention à l'association « Bourges 2028 capitale européenne de la culture » : 40 000 €
- L'OCAB : 28 000 €
- L'AD2T dans le cadre de la compétence tourisme : 584 784 €
- Le délégataire de l'Aéroport : 293 629,32 €
- Les délégataires des aires des gens du voyage : 180 612,71 €
- ...

- Subventions d'équilibre aux budgets annexes

Elles se répartissent comme suit :

	2019	2020	2021
Budget annexe Archéologie Préventive	166 887,33 €	351 118,67	312 917,57
Budget annexe Technopole Lahitolle	522 386,79 €	405 881,13	119 755,00
Budget annexe Activités locatives	544 920,51 €	572 595,57	393 607,47
<b>TOTAL</b>	<b>1 234 194,63 €</b>	<b>1 329 595,37</b>	<b>826 280,04</b>

La diminution de ces participations provient :

- d'une part, du recours à un report d'emprunt pour équilibrer le budget annexe Lahitolle,
- et, d'autre part, de l'amélioration du taux d'occupation des bâtiments locatifs qui génèrent ainsi plus de revenus.

- Autres charges

Les 111 K€ constatés en 2021 sont essentiellement des frais de maintenance et redevances de logiciels qui auparavant étaient imputés au chapitre 011.

- e) Charges financières

Deux emprunts ont été remboursés par anticipation en 2021. Ils ont généré près de 38 K€ d'indemnités qui expliquent l'augmentation de ce poste par rapport à 2020.

- f) Charges exceptionnelles

Au sein des 207 k€ mandatés en 2021, il faut tout particulièrement noter :

- 132 K€ à verser dans le cadre d'un protocole sur le soutien au tri des déchets,
- 53 K€ subvention exceptionnelle versée à l'AD2T dans le cadre de la mise en place d'un plan media au niveau national en matière de tourisme

### 1.3. La section d'investissement

#### 1.3.1 Les recettes d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

<b>Recettes d'investissement - hors RAR</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Evol 2021/2020</b>	<b>Structure 2020</b>	<b>Structure 2021</b>
10 - FCTVA	523 384,38	599 926,15	14,62%	12,05%	11,01%
1068 - Résultat mis en réserves	104 923,34	1 487 207,46	1317,42%	2,42%	27,30%
13 - Subventions d'invnt	1 104 038,94	1 375 189,65	24,56%	25,43%	25,24%
16 - Emprunt nouveau	2 500 000,00	1 000 000,00	-60,00%	57,57%	18,35%
165- Dépôts et cautionnements		2 700,00		0,00%	0,05%
23 - Immobilisations en cours	10 342,00	0,00	-100,00%	0,24%	0,00%
27 - Autres immobilisations financières	67 374,01	983 166,67	1359,27%	1,55%	18,05%
45 - Travaux pour comptes de tiers	32 122,21	0,00	-100,00%	0,74%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 342 184,88</b>	<b>5 448 189,93</b>	<b>25,47%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

- a) FCTVA

Pour les communautés d'agglomération, l'assiette des dépenses est constituée des dépenses réalisées l'année même, il n'y a pas un décalage de 2 ans comme cela est le cas pour la plupart des autres types de collectivités. Depuis 2021, les services de l'Etat ont automatisé la procédure de calcul du FCTVA. Cette évolution constitue un élément de simplification des démarches, les collectivités n'ayant plus à établir sauf exceptions d'états déclaratifs.

Néanmoins, l'automatisation a engendré une modification du périmètre des comptes éligibles. Ainsi, ne sont plus éligibles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les dépenses liées à l'acquisition de logiciels informatiques ni les frais liés à l'aménagement de terrains.

Les dépenses relatives aux documents d'urbanisme absentes du périmètre de l'automatisation ont été réintégrées dans le cadre de la loi de finances rectificatives pour 2021.

Les recettes comptabilisées sur 2021 correspondent au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 et aux 11 premiers mois de l'année 2021.

b) Réserves

Il s'agit de la part du résultat qui a été affectée en investissement afin de financer le besoin de financement de la section d'investissement constaté fin 2020.

c) Subventions d'investissement

Les principales subventions perçues, d'un montant de 1 375 189.65 € sont listées ci-après :

- 373 114.83 € de participations reçues dans le cadre des travaux de réhabilitation des locaux de l'ENSA,
- 308 298.60 € de l'Etat au titre de la DSIL pour l'opération relative à la Requalification, végétalisation des espaces publics et création de liaisons douces sur la zone d'activités des Danjons,
- 279 196 € perçus dans le cadre des cofinancements en matière d'aides à l'habitat,
- 207 983.17 € de participations de la Ville au titre des dépenses d'équipement communes effectuées par la Communauté d'Agglomération,
- 85 502 €, au titre de GEPU, dans le cadre d'une attribution de compensation perçue en investissement conformément à la dernière CLECT de septembre 2021,
- 50 400 € de subventions de l'Etat liées au développement du numérique :
  - Parcours de cyber – sécurité : perception d'un 1<sup>er</sup> acompte de 40 000 €, le montant global de la subvention étant de 90 000 €
  - Programme de dématérialisation des autorisations du droit des sols : 10 400 €
- 26 600 € au titre du PNRU,
- 17 700 € du Conseil Régional au titre du CRST pour l'opération relative au plan vélo intercommunal suite aux travaux réalisés Place Rabelais à Bourges Plus,
- 15 727,50 € de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de l'opération relative à l'étude préalable portant sur la revitalisation du centre-ville
- 10 667.55 € d'Agglobus dans le cadre de l'opération relative à la mise en place de quais de bus rue Louis Mallet à Bourges

d) Emprunts ( Cf partie dette – point 1.5)

e) Autres immobilisations financières

Ont été comptabilisés sur ce chapitre :

- La perception du remboursement partiel de l'avance consentie au budget annexe « Parcs d'activités aménagés à partir de 2019 » : 850 000 €.

Les opérations de viabilisation concernant l'opération Détour du Pavé à Saint Doulchard s'étant terminées fin 2021 , le versement du solde de l'avance consentie ( 151 k€) est programmé sur l'exercice 2022.

- Le reversement par le Conseil Régional Centre Val de Loire de la part non utilisée dans le cadre du fonds Renaissance.

Pour aider les entreprises à faire face aux conséquences de la crise sanitaire, la Région a créé en 2020, en complément du fonds de solidarité de l'Etat, un fonds d'aides dénommé Fonds Renaissance Centre -Val de Loire.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté d'Agglomération a versé une participation de 250 000 € au cours de l'année 2020.

Les derniers versements d'aides aux entreprises sont intervenus en juillet 2021. Seuls 116 833.33 € de crédits ont été finalement consommés. Par conséquent, le Conseil Régional a reversé à la collectivité les sommes non utilisées soit 133 166.67 €

### 1.3.2. Les dépenses d'investissement

Elles se présentent ainsi :

Dépenses d'investissement - hors RAR	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020	Structure 2020	Structure 2021
Opérations d'équipement	5 810 174,68	8 254 148,80	42,06%	83,90%	88,51%
26 - Immobilisations financières	154 956,00	0,00	-100,00%	2,24%	0,00%
27 - Autres immo. financières	251 600,00	0,00	-100,00%	3,63%	0,00%
16 - Remboursements d'emprunts	704 907,03	1 071 496,47	52,01%	10,18%	11,49%
45 - Travaux pour comptes de tiers	3 720,12	0,00	-100,00%	0,05%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>6 925 357,83</b>	<b>9 325 645,27</b>	<b>34,66%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

#### a) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont en hausse par rapport à 2020. Elles se comparent à l'exercice 2020 comme suit :

Chapitres opérations - hors RAR	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020
11 - Bâtiments administratifs	700 811,95	887 574,95	26,65%
12 - Aires accueil gens du voyage	21 886,66	47 741,81	118,13%
15 - Voirie communautaire	307 690,96	211 780,41	-31,17%
16 - ZA transférées	452 951,27	765 191,60	68,93%
18 - Développement économique	309 550,53	241 449,92	-22,00%
21 - Solidarité Communautaire	801 925,46	727 507,28	-9,28%
22 - Aides au logement	1 544 150,00	2 036 620,00	31,89%
26 - Eliminations déchets	410 604,44	709 443,00	72,78%
27 - Compétence Incendie	25 409,18	31 060,31	22,24%
28 - Formation continue	47 000,29	14 539,11	-69,07%
29 - Enseignement supérieur	724 321,27	1 877 313,97	159,18%
30 - Politique de la Ville	6 325,00	28 636,00	352,74%
31 - Documents d'urbanisme	30 252,72	91 758,78	203,31%
32 - Plan vélo intercommunal	99 330,08	179 199,49	80,41%
33 - Equipements structurants	22 920,00	6 510,00	-71,60%
34 - Projets aménagements et dev. Territoire	184 745,31	251 013,08	35,87%
35 - Gestion des eaux pluviales urbaines	120 299,56	146 809,09	22,04%
<b>TOTAL</b>	<b>5 810 174,68</b>	<b>8 254 148,80</b>	<b>42,06%</b>

Les principales opérations sont détaillées ci-après :

- Opération 11 : Bâtiments administratifs

Les dépenses 2021 de ce chapitre ont principalement consisté :

- ✓ en l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels pour environ 800 000 €,
- ✓ divers travaux sur les bâtiments et notamment le remboursement des investissements engagés par la Ville de Bourges pour permettre la tenue des conseils communautaires dans la salle du conseil municipal,
- ✓ et divers achats de matériels.

- Opération 12 : Aires d'accueil gens du voyage

Au cours de l'année 2021, la collectivité a réalisé différents travaux (voirie et sanitaires) sur le site de l'aire d'accueil des 4 vents.

- Opération 15 : Voirie Communautaire

Les principales dépenses réalisées en 2021 sont les suivantes :

- ✓ Versement du solde de la participation concernant l'étude de faisabilité d'un second échangeur autoroutier : 40 245.52 €
- ✓ Différents travaux de voirie sur les boulevards de l'avenir et de l'industrie (Bourges) : 170 140.49 €

- Opération 16 : Parcs d'activités

Les dépenses 2021 comprennent :

- ✓ 436 082.75 € de mandatements réalisés dans le cadre du démarrage des opérations de réhabilitation de la zone d'activités des Danjons (montant global prévisionnel 5 M€),
- ✓ 162 935.25 € de travaux sur les autres zones d'activités :
  - ✚ A Bourges : Parc d'activités des Varennes, César, Voie Romaine et Rue des Basses Chappes ;
  - ✚ A Saint Doulchard : 1<sup>ère</sup> tranche de travaux Rue Boulle
  - ✚ A Saint Germain du Puy : aménagement des trottoirs de la Rue Voltaire et abattage peupliers au niveau de l'allée Stendhal.
- ✓ 162 000 € de participation versée à la SEM TERRITORIA au titre du financement de la prolongation de la rue Denys Dodart dans la ZAC de Beaulieu.

- Opération 18 : Développement Economique

Il s'agit principalement :

- ✓ De subventions versées à des prestataires privés pour favoriser le développement économique du territoire dans le cadre de l'aide à l'immobilier : 182 500 €
- ✓ Des opérations concernant l'aéroport : 47 142.24 €
- ✓ Dépenses diverses d'équipement dans le cadre du programme Action Cœur de Ville

- Opération 21 : Solidarité communautaire

Les fonds versés en 2021 ont concerné :

- ✓ la création de la Maison de la Culture à Bourges : 200 000 € (montant global de la participation apportée par Bourges Plus : 3 500 000 € au titre du fonds de concours exceptionnel),
- ✓ les fonds de concours aux communes :
  - fonds de concours 4<sup>ème</sup> génération : 497 124.93 €.
    - ✚ Berry Bouy : Réfection du cimetière communal : 24 294.75 €
    - ✚ Chapelle Saint Ursin : acquisition foncière Centre Bourg : 52 911.89 €
    - ✚ Mehun sur Yèvre : réaménagement du café de l'horloge, travaux étanchéité toitures des écoles, réfection vestiaires stade des acacias, réfection des pelles : 89 654.65 €
    - ✚ Plaimpied Givaudins : modernisation école : 38 813 €
    - ✚ Saint Doulchard : restructuration groupe scolaire : 194 019.50 €
    - ✚ Saint Just : mats autonomes photovoltaïques ( 11 071 € ), acquisition bâtiment en vue de la création d'une boulangerie ( 8 078.49 €) et matériel informatique ( 4 606.44 €),
    - ✚ Saint Germain du Puy : acquisition et aménagement centre technique municipal : 42 423.88 €
    - ✚ Trouy : caméras de vidéoprotection ( 19 174.33 € ), aménagement cimetière communal ( 7 519 € ) et jeux extérieurs ( 4 558 € ) .

Ce programme de financement d'un montant global de 4 393 206 € devait s'achever fin 2021. Compte tenu des engagements juridiques encore en cours fin 2021, il est prorogé d'une année supplémentaire pour permettre aux communes de finaliser les opérations et d'envoyer les éléments nécessaires au paiement des fonds de concours.

- **Dotation intercommunale de solidarité aux communes**

Ce nouveau programme est le prolongement sur la période 2021-2023 du fonds de concours 4<sup>ème</sup> Génération. En 2021, aucun paiement n'a été effectué. L'enveloppe globale pour les années 2021 à 2023 s'élève à 4 489 809 €.

- ✓ le financement du projet Canal de Berry à Vélo : 30 382.35 € .

Il s'agit du dernier versement concernant la 1<sup>ère</sup> phase de ce projet, le montant global de la participation de la communauté d'agglomération s'élevant à 233 833.15 €.

- Opération 22 : Aides au logement

Ce chapitre comprend :

- ✓ 559 066 € au titre des aides à la pierre pour du logement social sur les communes
  - ✚ Bourges : 426 566.00 €
  - ✚ Saint Doulchard : 104 000 €
  - ✚ Plaimpied Givaudins : 28 500 €
- ✓ 600 000 € versés à l'ANAH
- ✓ 11 554 € versés au titre des aides pour les ravalements de façade pour les immeubles situés dans le périmètre Action Cœur de Ville,
- ✓ 866 000 € versés à Val de Berry dans le cadre du protocole « Bourges Habitat » conclu fin 2017: Ce montant correspond aux dépenses que le bailleur a pu justifier afin de prétendre à l'aide de Bourges Plus.

- Opération 26 : Collecte et traitement des déchets

Les dépenses de l'exercice 2021 représentent au total 410 k€ :

- ✓ dont 463 k€ de travaux sur les déchetteries dont 379 k€ uniquement pour l'équipement des 4 vents,
- ✓ dont 139 k€ pour l'achat de bacs, conteneurs et colonnes enterrées,
- ✓ dont 70 k€ de dépenses d'équipement diverses.

- Opération 29 : Enseignement supérieur

Deux postes sont à signaler :

- ✓ les travaux de rénovation de l'ENSA qui font partie des travaux fléchés Action Cœur de Ville : 1 837 313.97 € en 2021,
- ✓ versement d'une participation financière pour les travaux de rénovation de l'institut de formation des apprentis : 40 000 € .

- Opération 30 : politique de la ville

28 636 € ont été mandatés dans le cadre d'une étude en lien avec le NPRU.

- Opération 31 : Documents d'urbanisme

Ce chapitre regroupe les dépenses effectuées par la collectivité pour :

- ✓ L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal : 62 k€,
- ✓ Les études préalables à la révision du document d'urbanisme « site patrimonial remarquable » : 29 k€,
- ✓ des frais concernant la révision du PLU communal de Saint Germain du Puy dans l'attente de l'adoption du plan local d'urbanisme intercommunal.

- Opération 32 : Plan vélo intercommunal

En 2021, la collectivité a réalisé les dépenses suivantes :

- ✓ Etudes et travaux : 163 288.09 €
- ✓ Subventions pour l'acquisition de vélos pour les particuliers : 15 911.40 €
- ✓ Etude de faisabilité itinéraire véloroute Aubigny – Bourges : 6 645 €

- Opérations 33 : Equipements structurants :

Ce chapitre comprend uniquement des paiements concernant des études lancées avant 2020.

- Opérations 34 : projets d'aménagement et de développement du territoire

Il faut surtout noter les dépenses concernant :

- ✓ Des études destinées à l'amélioration de l'habitat (197 k€),
- ✓ Des travaux d'urgence pour la sauvegarde du site situé Rue Félix CHEDIN : 23 k€
- ✓ Des études liées au développement durable dont 21 150 € pour une étude de définition de la carte « trame verte et bleue » : 24 k€

- Opérations 35 : Gestion des eaux pluviales urbaines : 146 809.09 €

Les dépenses sont liées à :

- ✓ Des travaux réalisés sur la commune de Bourges : boulevard Lahitolle, rue des fileuses, allée Napoléon, Cour des Chenevrières...
- ✓ Une étude d'impact du ruissellement des eaux pluviales au niveau du Langis

b) Les autres dépenses d'investissement

- Remboursement du capital des emprunts : Cf. partie dette (point 1.5).

## 1.4. Les ratios

Le tableau ci-dessous reprend les ratios financiers obligatoires. Les montants des dépenses et recettes de fonctionnement sont neutralisés des montants des reversements de fiscalité figurant au chapitre 014 (attributions de compensation, FNGIR et FPIC).

RATIOS BUDGET PRINCIPAL	unités	CA 2020	CA 2021	Moyenne nationale 2020
Pop INSEE		105 507	105 860	
1 - DRF/pop	€/hab	354	380	393
2 - Pdts impôts directs/pop	€/hab	418	405	349
2bis - Idem hors reversement	€/hab	137	127	186
3 - RRF/pop	€/hab	413	425	467
4 - Dep ept brut (hors 204)/pop	€/hab	30	53	94
5 - encours dette/pop	€/hab	103	102	369
6 - DGF/pop	€/hab	106	105	89
7 - Dep de personnel/%	% des DRF	41,4%	41,1%	38,6%
9 -Indicateur (DRF + Rbt K) / RRF	% des RRF	87,5%	91,9%	91,2%
10 - Dep eqpt/RRF	% des RRF	7,3%	12,4%	20,1%
11- Dette/RRF	% des RRF	25,0%	24,1%	79,0%

Les moyennes nationales présentées sont les plus récentes données connues à ce jour. Elles constituent des éléments de comparaison dont il faut toutefois relativiser l'interprétation compte tenu des diversités d'EPCI (diversités de strates démographiques, de modes de gestion, de compétences exercées...). A tout le moins, c'est un « repère » indicatif.

Ces ratios appellent les observations suivantes :

- ✚ **Ratio 1 - Dépenses réelles de fonct/pop** : elles progressent par rapport à 2020 mais demeurent inférieures à la moyenne nationale.
- ✚ **Ratio 2 - Produits des impositions directes/pop** : la diminution par rapport à 2020 traduit la transformation en 2021 d'une partie des produits de CFE en compensation (diminution de 50% des bases des établissements industriels) qui ne constitue plus comptablement un impôt direct ; la comparaison avec la moyenne nationale est ainsi faussée.
- ✚ **Ratio 2 bis - Produits des impositions directes hors reversements de fiscalité/pop** : même remarque que précédemment, avec toutefois un solde disponible qui demeure très inférieur à la moyenne nationale, ce qui illustre le poids de ces reversements (FPIC, FNGIR, AC).
- ✚ **Ratio 3 - Recettes réelles de fonct/pop** : elles progressent sous l'effet de l'évolution des recettes fiscales, y.c. la TEOM, les rôles supplémentaires particulièrement élevés en 2021, et les compensations fiscales.
- ✚ **Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut/pop (hors chapitre 204)** : elles repartent à la hausse après une année 2020 plus impactée par la crise sanitaire.
- ✚ **Ratio 5 - Encours dette/pop** : stabilité, avec un niveau très inférieur à la moyenne.
- ✚ **Ratio 6 - DGF/pop** : le niveau par habitant reste quasiment stable (effet de la progression de la dotation d'intercommunalité qui compense presque la baisse de la dotation de compensation).
- ✚ **Ratio 7 - Dépenses de personnel/dép de fonct** : quasi-stabilité par rapport à 2020 ; la comparaison avec la moyenne doit tenir compte de notre niveau de mutualisation des services.
- ✚ **Ratio 9 - Marge d'autofinancement courant (%)** : cette marge se mesure par différence à 100% ; cette marge diminue à un niveau quasiment égal à la moyenne nationale ; cela illustre la dégradation de notre épargne brute par rapport à 2020.
- ✚ **Ratio 10 - Dép. d'eqpt brut/recettes fonctionnement** : même constat que pour le ratio 4.
- ✚ **Ratio 11 - Encours de dette/recettes de fonctionnement** : notre ratio ne représente toujours qu'environ le tiers de la moyenne nationale, et confirme la stabilité de notre (faible) endettement.

## 1.5. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette du budget principal s'établit à 10 822 956 € contre 10 869 385 € en 2020.

Au cours de l'exercice, a été réalisée l'opération suivante :

- mobilisation d'un emprunt de 1 000 000 € contracté en 2020 auprès du Crédit Agricole : durée 15 ans, taux fixe 0,29%, qui figurera dans les reports de l'exercice 2020.

L'annuité a représenté 1 069 096,47 € de capital remboursé, et 144 164,62 € d'intérêts payés étant précisé que 2 remboursements anticipés ont été faits en 2021 pour 267 000 €.

Le taux d'intérêt moyen de la dette au 31/12/2021 était de 1,08% (contre 1,24% fin 2020) avec une durée de vie résiduelle moyenne de 12 ans et 11 mois.

La dette consolidée est présentée en fin de document.

## 2. Les autres budgets à caractère administratif

### 2.1. Le budget Archéologie Préventive

#### 2.1.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Archéologie Préventive » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021 (a)		Recettes 2021 (d)	628 929.72
Dépenses 2021(b)		Dépenses 2021 (e)	628 929.72
Solde d'exécution 2021 (a-b)	0	Résultat exercice 2021 (d-e)	0
Solde d'exécution 2020 reporté (c)		Résultat exercice 2020 reporté (f)	
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>0</b>	<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>0.00</b>

Ce budget ne comporte aucune écriture au niveau de la section d'investissement. **La section de fonctionnement** est équilibrée en dépenses et en recettes et **le solde d'exécution nul**.

Les principales écritures inscrites en section de fonctionnement sont détaillées ci-dessous. De manière globale, l'activité du service a été en baisse au cours du dernier exercice comptable, la collectivité n'ayant pas réalisé de nouvelles opérations de fouilles en 2021.

#### 2.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, s'élèvent à **628 929.72 €** et sont composées comme suit :

- Recettes de fouilles à hauteur de 85 218.25 €

Il s'agit des recettes liées à :

- la fouille lancée dans le cadre du projet de Rode Nord-Ouest : 61 638.62€,
- la fouille du site « détour du Pavé » à St Douillard : 19 439.63 €
- ainsi que 4 140 € de recettes dites exceptionnelles ( intérêts moratoires perçus).

- Recettes diverses : 10 756.64 €

En dehors des activités de fouilles, la collectivité a facturé diverses prestations dont notamment la réalisation d'analyses d'échantillons de micro-archéologie (3 704.14 € HT) et des frais accessoires en lien avec des opérations de diagnostic archéologique.

- Subvention pour les opérations de diagnostic archéologique : 197 816.04 €

En cas d'aménagements importants, l'Etat peut prescrire un diagnostic archéologique pour vérifier si le terrain concerné recèle des traces archéologiques. Ces opérations sont alors confiées en priorité au service archéologique de l'Agglomération. Le service reçoit ensuite une subvention du Ministère de la Culture.

En 2021, la collectivité a ainsi perçu 197 816.04 € en compensation des travaux engagés pour 8 opérations de diagnostic archéologique entre le 1er juin 2019 et le 31 mai 2020.

Cette somme étant calculée en fonction du nombre de diagnostics réellement effectués sur la période de référence, de leur surface et de la complexité des opérations, elle est très fluctuante. Ainsi, la collectivité a touché 92 419.92 € sur l'exercice 2018, 99 663.37 € sur l'exercice 2019 et 186 323.33 € sur l'exercice 2020.

Sur ces 8 diagnostics, 2 ont mis au jour des vestiges archéologiques qui ont donné lieu à des prescriptions de fouilles préventives :

- Les Veullis à la Chapelle Saint-Ursin
- et la Place Saint-Bonnet à Bourges.

Pour ces 2 fouilles, Bourges Plus a émis une offre qui a été retenue par l'aménageur privé pour Les Veullis, et public (Bourges Plus) pour la place Saint-Bonnet.

La fouille des Veullis est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 tandis que celle de la Place Saint-Bonnet débutera au second semestre 2022.

Sur l'année civile 2021, le service d'archéologie a réalisé 10 diagnostics, alors qu'habituellement elle n'en conduit en moyenne que 8 annuellement. Compte tenu de ses effectifs, le service n'a pas pu se positionner sur d'autres opérations de diagnostics ou de fouilles.

Les diagnostics de la Place Clamecy à Bourges et du lieu-dit Les Neiges à Marmagne ont mis au jour également des vestiges qui ont donné lieu à un arrêté de prescription de fouilles. Pour le moment, le service les aménageurs concernés n'ont pas donné suite.

- Remboursement de rémunérations suite à l'absence d'agents pour raison médicale : 16 987.77 €.
- Produits exceptionnels liés notamment à des sinistres : 5 233.45 €

### 2.1.3 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, correspondant à **628 929.72 €**, sont constituées comme suit :

- 134 233.14 € de charges à caractère général :
  - Dont 62 011.17 € de dépenses réalisées dans le cadre de l'activité de diagnostics,
  - Le reste constituant des dépenses non individualisables par activité et comprenant notamment les frais liés au bâtiment.
- 494 694.91 € de charges de personnel

En 2021, 2 agents ont quitté le service suite à une demande de mobilité en interne et à une démission. De plus, un autre agent est en congé longue maladie. Le service a lancé des recrutements pour remplacer les agents absents ou partis. Ainsi, un nouvel archéologue responsable d'opération a pris son poste en novembre 2021 et le second en janvier 2022.

Conformément au CT du 17 février 2021, un technicien de fouille a été recruté pour consolider les effectifs et déprécier l'emploi.

- Autres charges de gestion courante : 1.67 €.

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre d'un montant de 312 917.57 € (montant 2020 : 351 118.67 €), les recettes propres du service ne permettant pas de couvrir l'intégralité des charges imputées sur ce budget.

## 2.2 Le budget Technopole Lahitolle

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, ce budget retrace uniquement les dépenses liées à l'aménagement de la zone Lahitolle ainsi que les dépenses d'entretien et d'animation du site, les opérations concernant l'hôtel d'entreprises et le centre d'affaires étant imputées sur le nouveau budget annexe Activités Locatives assujetties à la TVA.

### 2.2.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Technopole Lahitolle » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021 (a)	1 925 309,06		Recettes 2021 (d)	120 256,20
Dépenses 2021 (b)	1 957 686,32		Dépenses 2021 (e)	68 822,70
Solde d'exécution 2021(a-b)	-32 377,26		Résultat exercice 2021 (d-e)	51 433,50
Solde d'exécution 2020 reporté (c)	-429 530,59		Résultat exercice 2020 reporté (f)	0,00
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-461 907,85</b>		<b>Résultat de clôture 2020 (d-e+f)</b>	<b>51 433,50</b>
RESTES A REALISER			SYNTHESE	
	INVT	FONCT		
Restes à réaliser recettes (g)	450 000,00		Résultat de fonct. Clôture 2020	51 433,50
Restes à réaliser dépenses (h)	34 634,19	0,00	Solde d'invnt de clôture 2020	-461 907,85
Solde restes à réaliser (g-h) = B	415 365,81	0,00	Fonds de roulement avant RAR	-410 474,35
			Solde des RAR	415 365,81
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-46 542,04</b>	<b>51 433,50</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>4 891,46</b>

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2021 et aux recettes justifiées non émises à cette date. Sur l'exercice 2021, il n'y a pas de restes à réaliser sur la section de fonctionnement.

En investissement, les reports suivants ont été inscrits :

- Dépenses d'équipement pour 34 634.19 €
- - Recettes d'équipement pour 450 000.00 € (emprunt)
- Solde des restes à réaliser : 415 365.81 €

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser d'investissement dont le solde s'élevait au 31/12/2021 à + 415 365.81 € :

- la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 51 433.50 € ;
- le solde de clôture en investissement est déficitaire de - 46 542.04 €.

## 2.2.2 La section de fonctionnement

### a) Les recettes de fonctionnement

Les produits de fonctionnement, s'élèvent à 120 256.20 €, ils sont listés ci-dessous :

- 501.20 € de recettes diverses,
- 119 755 € de subventions du budget principal.

### b) Les dépenses réelles de fonctionnement : 65 956.70 €

Elles sont constituées :

- des dépenses d'exploitation pour un montant de 43 540.61 €, comprenant l'entretien, l'éclairage public, les taxes foncières,
- des charges financières : 22 416.09 €

### c) Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 2 866 €

Il s'agit :

- des dotations aux amortissements (écritures d'ordre) : 2 266.00 €
- d'une provision pour risque d'impayés: 600 €

## 2.2.3 La section d'investissement

### a) Les recettes réelles d'investissement

Elles sont détaillées ci-après :

- Excédents de fonctionnement capitalisés : 298 690.49 €

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2020.

- Subventions : 798 897.71€

En 2021, la collectivité a perçu les subventions suivantes :

- Concernant la création d'une voie nouvelle et de liaisons douces dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux sur Lahitolle : 280 609.73 € de DSIL ont été perçus ;
- Concernant la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux sur Lahitolle :
  - ✓ 509 523 € ont été perçus dans le cadre de l'AAP plan de relance Etat – recyclage friche urbaine,
  - ✓ 8 764 .98 € ont été perçus dans le cadre de l'AAP PLAN DE RELANCE ADEME

- Opération de refinancement de dette : 649 999.93 €

Au cours de l'année 2021, la collectivité a effectué une opération de refinancement de dette afin de bénéficier d'un taux plus favorable (0,36% contre 1,22%).

b) Les recettes d'ordre d'investissement et les opérations patrimoniales

- Opérations d'ordre : 2 866 €
  - amortissement des biens : 2 266.00 €
  - provision pour risque d'impayés : 600 €
  
- Opérations patrimoniales : 174 854.93 €

Il s'agit des avances versées dans le cadre des marchés de travaux. Cette opération est neutre comptablement, une écriture similaire étant également effectuée en dépense d'investissement.

c) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 846 164.78€. Elles se décomposent comme suit :

- Frais d'études dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux Lahitolle : 805 605.93 €  
Cette opération gérée dans le cadre d'une autorisation de programme a pour objet la réalisation de voiries secondaires permettant une liaison entre la rue Maurice Roy et la rue Emile Hilaire Amagat, ainsi qu'une liaison piétonne entre la place Gribeauval et la rue de la Salle d'armes.
  
- Dépenses d'équipement dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux Lahitolle : 12 575 €  
Cette opération gérée également dans le cadre d'une autorisation de programme a pour objet la dépollution et la réalisation de travaux à l'ouest de la rue Maurice Roy et au sud du centre d'affaires en incluant le bâtiment 696.
  
- Autres dépenses d'équipement : 27 983.35 €  
Sont ici retracés les petits travaux de voirie et les frais pour la réalisation de division parcellaire.
  
- Dépenses liées à la dette :
  - Remboursement du capital des emprunts : 286 666.67 €
  - Opération de refinancement de dette : 649 999.93 € (montant similaire à celui vu en recette d'investissement).
  -

d) Les dépenses d'ordre et patrimoniales

Il n'y a eu aucune écriture d'ordre de transfert entre sections.

Par contre, 174 854.93 € ont été mandatés au titre des avances versées dans le cadre des marchés de travaux. Cette opération est neutre comptablement, une écriture similaire étant également effectuée en recettes d'investissement.

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre d'un montant de 119 755 € pour couvrir les charges de ce budget.

## 2.2.4 La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette s'établit à 2 721 667.00€, avec un taux moyen d'intérêt de 0.52 %, pour une durée de vie résiduelle moyenne de 9 ans et 4 mois.

## 2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA

Le budget annexe « Activités Locatives » regroupe toutes les activités locatives de la Communauté d'Agglomération soumises à TVA situées dans les quartiers Chancellerie, Comitec, Esprit I, Pôle capteur et Lahitolle.

### 2.3.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Activités locatives » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021(a)	1 082 814,85		Recettes 2021 (d)	1 260 525,92
Dépenses 2021 (b)	1 071 192,17		Dépenses 2021 ( e)	1 106 792,79
Solde d'exécution 2021 (a-b)	11 622,68		Résultat exercice 2021 (d-e)	153 733,13
Solde d'exécution 2020 reporté (c )	-184 292,04		Résultat exercice 2020 reporté (f)	20 000,00
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-172 669,36</b>		<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>173 733,13</b>
RESTES A REALISER			SYNTHESE	
	INVT	FONCT		
Restes à réaliser recettes (g)	46 000,00		Résultat de fonct. Clôture 2021	173 733,13
Restes à réaliser dépenses (h)	33 922,53	13 141,24	Solde d'invnt de clôture 2021	-172 669,36
Solde restes à réaliser (g-h) = B	12 077,47	-13 141,24	Fonds de roulement avant RAR	1 063,77
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-160 591,89</b>	<b>160 591,89</b>	Solde des RAR	-1 063,77
			<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>0,00</b>

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2021 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

Sur l'exercice 2021, 13 141.24 € de restes à réaliser sont inscrits en dépenses de la section de fonctionnement correspondant à des régularisations de charges en faveur de locataires en cours de traitement fin 2021.

En investissement, les reports suivants ont été inscrits :

- Dépenses d'équipement pour 33 922.53 €
- - Recettes d'équipement pour 46 000.00 € (subvention)
- Solde des restes à réaliser : 12 077.47 €

La section d'investissement présente un solde de clôture déficitaire de 172 669.36 €.

Après prise en compte des restes à réaliser d'investissement, le solde de clôture de la section d'investissement est de – 160 591.89 €.

La section de fonctionnement présente quant à elle, un excédent de clôture de 173 733.13 € avant prise en compte des restes à réaliser (dépenses : 13 141.24 €).

Afin de couvrir le besoin de financement du budget activités locatives, il est proposé d'inscrire 160 591.89 € en réserves de la section d'investissement (compte 1068) et d'inscrire 13 141.24 € en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Le solde de clôture du budget annexe Activités locatives toutes sections confondues est donc nul.

## 2.3.2 La section de fonctionnement

### a) Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 988 863,29 € et comprennent :

- des recettes locatives réparties comme suit :
  - Loyers des immeubles : 415 792,23 € contre 353 096,05 € en 2020 ;
  - Charges locatives supportées par Bourges Plus et refacturées aux locataires : 177 463,59 € contre 142 675,60 € en 2020.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de loyers :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2019
Chancellerie	132 479,83	159 372,03	175 837,71	10,33%
Comitec	71 428,30	61 813,41	75 122,68	21,53%
Hôtel d'entreprises Lahitolle	44 909,15	49 192,65	70 070,21	42,44%
Centre d'affaires Lahitolle	19 789,57	16 609,88	12 495,07	-24,77%
Locaux Esprit I	36 978,68	53 354,20	69 489,44	30,24%
Locaux Pôle Capteur	12 463,84	12 753,88	12 777,12	0,18%
<b>TOTAL</b>	<b>318 049,37</b>	<b>353 096,05</b>	<b>415 792,23</b>	<b>17,76%</b>

- La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal qui permet d'équilibrer le budget pour un montant de 393 607,47 €.

### b) Les recettes d'ordre

Il s'agit des écritures concernant la quote-part des subventions amortissables : 272 195 € (montant identique réalisé en dépenses d'investissement).

### c) Les dépenses réelles

En 2021, les dépenses de fonctionnement représentent 653 647,12 € contre 719 590,84 € en 2020 (- 9,16 %).

Elles se répartissent de la façon suivante :

- dépenses d'exploitation des différents bâtiments : 565 556,25 €
  - dont taxes foncières : 158 074 €
  - dont frais de gardiennage : 83 071,28 €
  - dont marché de prestations de service pour l'accompagnement des entreprises : 54 954 € en contre 130 000 € en 2020, baisse s'expliquant par la reprise en régie de la pépinière d'entreprise au second semestre 2021.
- charges financières : 56 865,84 €
- autres charges de gestion courante : 11 019,01 €

Au cours de l'année 2021, à la demande du comptable de la DDFIP de Bourges, la collectivité a approuvé des états de perte sur créances irrécouvrables. Il s'agit de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement malgré toutes les actions engagées par la DDFIP ou ayant bénéficié d'une décision juridique s'opposant à toute action de recouvrement (liquidation judiciaire).

- charges exceptionnelles
  - 22 205,42 € de subventions exceptionnelles se décomposant comme suite :
    - 20 000 € pour le versement d'une indemnité conformément au protocole transactionnel avec la société « Le Cappadoce » (non-conformité du système de ventilation) ;
    - 205,42 € concernant un remboursement suite au dysfonctionnement du système d'accès.

d) Les dépenses d'ordre

Il s'agit des écritures de dotations aux amortissements : 453 145,37 € (montant identique réalisé en recettes d'investissement).

La réglementation impose aux collectivités de procéder à l'amortissement de tous les immeubles productifs de revenus. Pour limiter l'impact de ces dotations en section de fonctionnement, les subventions perçues dans le cadre de la réalisation de ces locaux sont également amorties.

### 2.3.3 La section d'investissement

a) Les recettes réelles

Les recettes d'investissement représentent 629 669,18 € et comprennent :

- 157 333,83 € d'excédents de fonctionnement capitalisés. Il s'agit de la totalité de l'excédent de fonctionnement comptabilisé au 31/12/2020 affecté en investissement pour la couverture du besoin de financement constaté fin 2020 ;
- 8 283,36 € de participations versées par des locataires ayant demandé des travaux d'aménagement spécifiques lors de la signature des baux ;
- 11 516,79 € de dépôts de garantie versés par de nouveaux locataires.
- 452 535,20 € pour le refinancement du prêt Crédit Agricole.

b) Les recettes d'ordre

Il s'agit des écritures de dotations aux amortissements : 453 145,67 € (montant identique réalisé en dépenses de fonctionnement)

c) Les dépenses réelles

Les dépenses de la section d'investissement s'établissent à 798 997,17 € et se décomposent comme suit :

- remboursement du capital de la dette, à hauteur de 303 593,28 €
- refinancement du prêt Crédit Agricole : 452 535,20 € ;
- reversement des dépôts de garantie lors de la fin des locations : 1 406,43 €
- et des dépenses d'équipement pour 41 462,26 € :
  - dont 1 004,79 € pour le bâtiment situé zone Esprit I ;
  - dont 22 327,07 € pour le bâtiment situé à la Chancellerie ;
  - dont 18 130,40 € pour le bâtiment du centre d'affaires Lahitolle.

d) Les dépenses d'ordre

Il s'agit des écritures liées à la comptabilisation des quotes-parts des subventions amortissables : 272 195 € (montant identique réalisé en recettes de fonctionnement)

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre d'un montant de 393 607,47 € pour couvrir les charges de fonctionnement ainsi que le déficit d'investissement de l'année 2021 et les restes à réaliser.

### 2.3.4. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette de ce budget annexe s'établit à 3 742 943,00 €.

Cette dette est composée de 8 emprunts. Le taux moyen au 31/12/2021 est de 1.42 % et la durée de vie résiduelle moyenne de 13 ans.

### 3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement

Sont regroupés sous cette thématique

- Le Parc d'activités du Moutet,
- ainsi que les parcs d'activités aménagés à partir de 2019 qui sont désormais regroupés dans un seul budget annexe, le suivi financier étant individualisé par opération comme la réglementation l'impose.

Les parcs d'activités gérés par Bourges Plus sont des espaces aménagés par la collectivité, en vue d'être vendus à des entreprises pour l'exercice de leurs activités économiques. Ces sites d'accueil ont pour objectif de renforcer et de structurer le tissu économique local grâce à une offre foncière et immobilière adaptée. Cette offre foncière est complétée par des équipements en voirie ainsi que divers aménagements (aire de stationnement, signalétique, espaces verts...).

#### 3.1 Le budget Parc d'activités du Moutet

En 2014, la Communauté d'Agglomération a décidé de créer, près de l'entrée de l'autoroute A 71 au sud de la RN 151 une nouvelle zone d'activités. Son périmètre s'étend sur 44 hectares et fait l'objet de différentes phases de travaux avec notamment la création d'infrastructures.

S'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

##### 3.1.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Parc d'Activités du Moutet » s'établit comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2021 (a)	688 836,06	Recettes 2021 (d)	2 244 348,22
Dépenses 2021 (b)	894 341,27	Dépenses 2021( e )	1 947 241,36
Solde d'exécution 2021 (a-b)	-205 505,21	Résultat exercice 2021 (d-e)	297 106,86
Solde d'exécution 2020 reporté (c )	-827 452,49	Résultat exercice 2020 reporté (f)	1 148 824,48
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-1 032 957,70</b>	<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>1 445 931,34</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>SYNTHESE</b>	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)	0,00	Résultat de fonct. Clôture 2021	1 445 931,34
Restes à réaliser dépenses (h)	0,00		-1 032
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	Solde d'invnt de clôture 2021	957,70
		Fonds de roulement avant RAR	412 973,64
		Solde des RAR	0,00
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-1 032 957,70</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>412 973,64</b>

En 2021, la Communauté d'Agglomération a cédé à la société KILOUTOU Immobilier une parcelle de 20 427 m<sup>2</sup> et à la société SHDM une parcelle de 7 663 m<sup>2</sup>.

Ainsi après la prise en compte de ces cessions, les stocks se décomposent comme suit :

- Nature 3351 « travaux en cours- terrains » : 393 859.19 €
- Nature 3555 « travaux – terrains aménagés » : 2 722 235.08 €

Après prise en compte des résultats antérieurs :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 445 931.34 € ;
- le solde de clôture en investissement est déficitaire de 1 032 957.70 €, aucun reste à réaliser n'ayant été constaté fin 2020.

Conformément au principe de l'équilibre budgétaire des budgets annexes de zones d'activités qui s'apprécie en prenant en considération les spécificités de la comptabilité de stock, même si la section d'investissement présente un déficit au 31 décembre, il n'y a pas besoin d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068). L'intégralité du résultat excédentaire de fonctionnement sera inscrite en report à nouveau de la section de fonctionnement.

### 3.1.2 La section de fonctionnement

#### a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 244 348.22 € et comprennent :

- le produit des terrains pour 898 880 € ;
- des participations à hauteur de 451 126.95 € de l'Etat au titre de la DSIL pour l'opération relative à la création d'infrastructures routières sur la ZAC du Moutet ;
- des recettes d'ordre de fonctionnement correspondant aux écritures de transfert des dépenses de fonctionnement en compte de stocks : 894 341.27 €

#### b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 947 241.36 € et sont constituées par :

- des dépenses de travaux pour l'aménagement du Parc d'Activités : 1 258 405.30 €.
- des écritures d'ordre dans le cadre d'écritures de régularisation des stocks : 688 836.06 €.

### 3.1.3 La section d'investissement

#### a) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent uniquement des mouvements d'ordre liés à la variation des stocks de terrains pour un montant de 688 836.06 € (montant équivalent en dépenses de fonctionnement).

#### b) Les dépenses d'investissement

Tout comme pour les recettes d'investissement, seules des dépenses d'ordre ont été effectuées en 2021 pour 894 341.27 €

## 3.2 Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019

Tout comme les autres budgets annexes liés aux parcs d'activités, s'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

Afin de limiter le nombre de budgets annexes, la collectivité a décidé en 2019 de créer ce nouveau budget annexe pour retracer l'ensemble des opérations effectuées dans le cadre de l'aménagement de nouveaux parcs d'activités. Pour le moment, ce budget ne comporte que les dépenses liées à l'opération d'aménagement de la zone d'activités Détour du Pavé située à Saint Doulchard. Conformément à la réglementation, lorsque ce budget comprendra plusieurs opérations d'aménagement, chacune fera l'objet d'un suivi individualisé.

L'aménagement de la zone économique « Détour du Pavé » porte sur une superficie de 48 954 m<sup>2</sup>, ce qui a permis la création d'une seule parcelle. La cession est intervenue en 2020.

### 3.2.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Parcs d'Activités aménagés à partir de 2019 » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021 (a)	2 024 323,22	Recettes 2021 (d)	1 138 788,04
Dépenses 2021 (b)	1 872 452,41	Dépenses 2021( e )	2 029 042,62
Solde d'exécution 2021 (a-b)	151 870,81	Résultat exercice 2021 (d-e)	-890 254,58
Solde d'exécution 2020 reporté (c )		Résultat exercice 2020 reporté (f)	904 563,50
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>151 870,81</b>	<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>14 308,92</b>
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)	0,00	Résultat de fonct. Clôture 2021	14 308,92
Restes à réaliser dépenses (h)	0,00	Solde d'invnt de clôture 2021	151 870,81
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	Fonds de roulement avant RAR	166 179,73
		Solde des RAR	0,00
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>151 870,81</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>166 179,73</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 14 308.92 € ;
- le solde de clôture en investissement étant excédentaire à hauteur de 151 870.81 € fin 2021.

### 3.2.2 La section de fonctionnement

#### a) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement concernent essentiellement la régularisation d'un rattachement des dépenses surestimées pour 116 335,63 €.

b) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 719,40 € et sont constituées par des travaux et dépenses accessoires pour l'aménagement du Parc d'Activités.

3.2.3 La section d'investissement

La seule opération effectuée en 2021 à hauteur de 850 000 € concerne le remboursement partiel de l'avance consentie par le budget principal.

Ainsi, au 31/12/2021, il reste encore 151 870.81 € d'avance à rembourser par ce budget. Il est prévu que le dernier remboursement intervienne en 2022.

3.2.4 Les opérations d'ordre

Elles peuvent être synthétisées comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 024 323.22 €	1 022 452.41 €
Recettes	1 022 452.41 €	2 024 323.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 046 775.63 €</b>	<b>3 046 775.63</b>

Au 31/12/2021, toutes les opérations concernant la gestion des stocks sur ce budget ont été réalisées.

## 4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux

La collectivité exerce les compétences Eau et Assainissement. Conformément au code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération a constitué des budgets annexes pour la gestion de ces services publics industriels et commerciaux. Ces budgets annexes sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leurs activités, le budget principal ne pouvant pas leur verser de subventions.

### 4.1. Le budget Eau

#### 4.1.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Eau s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021 (a)	3 557 885,09		Recettes 2021 (d)	12 169 591,44
Dépenses 2021 (b)	3 661 778,47		Dépenses 2021 (e)	9 378 002,76
Solde d'exécution 2021 (a-b)	-103 893,38		Résultat exercice 2021 (d-e)	2 791 588,68
Solde d'exécution 2020 reporté (c)	454 551,52		Résultat exercice 2020 reporté (f)	4 123 118,85
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>350 658,14</b>		<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>6 914 707,53</b>
RESTES A REALISER			SYNTHESE	
	INVT	FONCT	Résultat de fonct. Clôture 2021	6 914 707,53
Restes à réaliser recettes (g)	0,00		Solde d'invnt de clôture 2021	350 658,14
Restes à réaliser dépenses (h)	643 155,75	0,00	Fonds de roulement avant RAR	7 265 365,67
Solde restes à réaliser (g-h) = B	-643 155,75	0,00	Solde des RAR	-643 155,75
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-292 497,61</b>	<b>6 914 707,53</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>6 622 209,92</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 6 914 707,53 €
- le solde de clôture en investissement est déficitaire de – 292 497,61 €

#### a) Les mouvements réels

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du compte administratif pour 2021 exprimés en mouvements réels :

mvts réels (en Euros)	2020	2021	Var %
Recettes de fonctionnement	12 121 095,04	11 871 185,51	-2,06%
Dépenses de fonctionnement	6 746 865,98	6 428 890,28	-4,71%
<b>Autofinancement de l'exercice en €</b>	<b>5 374 229,06</b>	<b>5 442 295,23</b>	<b>1,27%</b>
Autofinancement en % des recettes	44,3%	45,8%	
Recettes d'inv hors emprunt et réserves	40 500,00	-	-100,00%
Dépenses d'inv hors dette	1 918 256,93	2 529 042,33	31,84%
Rbt dette	1 030 743,35	833 484,21	-19,14%
<b>Besoin de financement de l'exercice</b>	<b>2 908 500,28</b>	<b>3 362 526,54</b>	<b>15,61%</b>
Solde de l'exercice	2 465 728,78	2 079 768,69	-16%
Résultats antérieurs	2 719 868,20	5 185 596,98	
Fds de roulement avant RAR	5 185 596,98	7 265 365,67	
Solde des restes à réaliser	- 1 062 478,13	- 643 155,75	
<b>Fds de roulement après RAR</b>	<b>4 123 118,85</b>	<b>6 622 209,92</b>	<b>60,61%</b>
Encours de dette au 31/12 - €	4 046 536	3 180 879,00	-21,39%
Encours/épargne brute (nbre années)	0,75	0,58	
Encours/Recettes fonct	33,38%	26,79%	

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à **11 871 185,51 €** contre 12 121 095,04 € en 2020, soit une baisse de 2,06 % liée en partie à des décalages dans les calendriers de facturation.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **6 428 890,28 €**. Elles sont en baisse par rapport à l'année précédente, l'une des explications étant le départ de plusieurs agents en cours d'année.

Il en résulte un excédent réel de fonctionnement de **5 442 295,23 €** contre 5 374 229,06 € en 2020, soit une hausse de 1,27 % par rapport à l'exercice précédent.

Hors prise en compte de l'affectation en réserves des résultats antérieurs, les recettes d'investissement sont nulles.

Les dépenses réelles d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la dette) s'élèvent à **3 362 526,54 €**.

*b) Les mouvements d'ordre et report à nouveau*

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif...) hors opérations patrimoniales sont les suivants :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL
<b>DEPENSES</b>	Amortissement des biens	2 949 112,48	Amortissement des subventions	299 251,93	3 248 364,41
	<b>Sous total</b>	<b>2 949 112,48</b>	<b>Sous total</b>	<b>299 251,93</b>	<b>3 248 364,41</b>
<b>RECETTES</b>	Amortissement des subventions	298 405,93	Amortissement des biens	2 949 958,48	3 248 364,41
	<b>Sous total</b>	<b>298 405,93</b>	<b>Sous total</b>	<b>2 949 958,48</b>	<b>3 248 364,41</b>

Le résultat de fonctionnement de clôture, après prise en compte du report à nouveau de l'exercice 2020 (4 123 118,85 €) est de **6 914 707,53 €**.

Le solde d'exécution de clôture en investissement, après prise en compte du résultat positif 2020 (454 551,52 €) est de **350 658,14 €**.

### c) Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2021 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

Sur l'exercice 2021, il n'y a pas de restes à réaliser sur la section de fonctionnement.

En investissement, des reports de dépenses ont été inscrits à hauteur de 643 155,75 €.

Compte tenu de ces reports de crédits, le besoin de financement de clôture de la section d'investissement est de 292 497,61 €.

Le montant disponible en fonctionnement s'établit donc à 6 622 209,92 €, soit le besoin de financement de la section d'investissement après RAR, corrigé du résultat de fonctionnement.

## 4.1.2 La section de fonctionnement

La collectivité assure le service de distribution d'eau en régie pour l'ensemble des communes membres, hormis la commune de Mehun-sur-Yèvre. En effet, sur cette commune, un prestataire privé (Veolia) assure l'activité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

### a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 comparées à celles de 2020 se répartissent ainsi :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020	Structure 2020	Structure 2021
013 Atténuation de charges	18 600,63	13 843,92	-25,57%	0,15%	0,12%
70 Produits des services	11 980 120,22	11 551 182,49	-3,58%	98,84%	97,30%
74 Dotations et participations	23 192,51	52 000,00	124,21%	0,19%	0,44%
75 Produits de gestion courante	93 577,45	123 654,38	32,14%	0,77%	1,04%
77 Produits exceptionnels	5 604,23	130 504,72	N.S.	0,05%	1,10%
<b>TOTAL</b>	<b>12 121 095,04</b>	<b>11 871 185,51</b>	<b>-2,06%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

#### ➤ Produits des services :

Ce poste est principalement constitué :

- du produit des ventes d'eau facturées : 8 451 114,63 €
- contre-valeur redevance prélèvement : 247 733,66 €
- les locations de compteurs : 1 528 366,70 €
- les frais d'accès aux services : 76 210,40 €
- la redevance pollution domestique perçue par la collectivité et reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 1 112 912,73 €
- les recettes perçues dans le cadre de travaux réalisés par Bourges Plus refacturés à des tiers s'élèvent à 134 844,37 €.

#### ➤ Subvention s'exploitation : 52 000 € perçus au titre des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le suivi agronomique du champ de captant du Porche.

#### ➤ Produits de gestion courante :

En 2021, les produits de gestion courante pour un montant de 123 654,38 € sont composés principalement des redevances versées par les opérateurs téléphoniques ayant une antenne sur des bâtiments exploités par Bourges Plus.

➤ Produits exceptionnels :

Ce chapitre retrace toutes les recettes exceptionnelles et notamment :

- les cessions de véhicules : 36 141 € ;
- les recouvrements sur créances admises en non-valeur ;
- ainsi que le remboursement par les services de l'Etat suite à la réclamation déposée pour des sommes payées sur les années 2018 et 2019 concernant la TICFE, la collectivité n'ayant pas bénéficié du tarif réduit applicable aux sites industriels électro-intensifs : 86 497,12 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2021, comparées à celles de 2020, se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020	Structure 2020	Structure 2021
011 - Charges à caractère général	1 833 808,42	1 792 133,89	-2,27%	27,18%	27,88%
012 - Charges de personnel	3 132 073,75	2 946 442,72	-5,93%	46,42%	45,83%
014 - Atténuations de produits	1 177 953,97	1 112 933,43	-5,52%	17,46%	17,31%
65 - Autres charges courantes	116 916,47	190 657,77	63,07%	1,73%	2,97%
66 - charges financières	236 289,30	157 315,17	-33,42%	3,50%	2,45%
67 - Charges exceptionnelles	249 824,07	229 407,30	-8,17%	3,70%	3,57%
<b>TOTAL</b>	<b>6 746 865,98</b>	<b>6 428 890,28</b>	<b>-4,71%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

➤ Charges à caractère général :

Ce poste s'établit à 1 792 133,89 € soit une baisse de 41 674,53 € par rapport à 2020 et se décompose principalement comme suit :

- Fluides (eau, électricité, gaz) : 259 446,80 € montant en très légère baisse par rapport à l'année 2020 (272 K€) ;  
Cette baisse est liée en grande partie au fait que depuis juillet 2021, la collectivité bénéficie d'un tarif réduit de TICFE sur les factures d'électricité relevant des budgets Eau et Assainissement.
- Achat d'eau : 256 805,90 €  
La collectivité gère directement plusieurs captages mais compte tenu de la configuration des réseaux et de l'histoire de leur création, une partie des communes sont desservies par d'autres collectivités : le SMIRNE, le SMAERC, le SMEAL et le SMERSE ;
- Redevances versées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre des prélèvements d'eau : 251 765 € ;
- Fournitures de petits équipements : 203 913,69 € ;
- Etudes et recherches : 107 850,79 € ;
- Entretien et réparations sur biens mobiliers et immobiliers : 103 121,93 € ;
- Autres matières et fournitures : 62 803,45 € ;
- Carburants : 42 796,01 €.

➤ Charges de personnel : 2 946 442,72 €

Ce chapitre regroupe les dépenses liées aux agents directement affectés au service, ainsi que celles liées aux personnels imputés sur le budget Principal mais exerçant une partie de leurs activités pour le compte de la compétence eau.

L'année 2021 a été marquée par le départ de plusieurs agents, d'où une baisse des dépenses ; les remplacements ayant parfois été retardés faute de candidatures satisfaisantes sur ces métiers très techniques et spécialisés.

➤ Atténuations de produits :

La collectivité facture pour le compte de l'Agence de l'Eau les redevances pollution (recettes imputées sur le chapitre 70).

Les sommes réellement perçues par la collectivité sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. La baisse de ces versements confirme celle des volumes facturés.

➤ Autres charges courantes :

Sur l'année 2021, il s'agit principalement :

- des dépenses liées aux admissions en non valeurs et créances éteintes : 77 760,47 €.  
Chaque année, le comptable de la DDFIP de Bourges présente des états de perte sur créances irrécouvrables. Il s'agit de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement malgré toutes les actions engagées par la DDFIP ou ayant bénéficié d'une décision juridique s'opposant à toute action de recouvrement (liquidation judiciaire par exemple),
- de la participation au SMIRNE et SMERSE pour l'alimentation de la Commune de St Michel de Volangis,
- et des remboursements de frais dus au SMAERC pour l'alimentation de la commune de Mehun-sur-Yèvre.

➤ Charges financières :

Elles comprennent :

- Le paiement des intérêts : 72 815,17 € ;
- Le paiement d'une pénalité suite au remboursement anticipé d'un emprunt CALYON/CREDIT AGRICOLE : 84 000 €.

La diminution des charges financières traduit à la fois le désendettement du budget et la moindre pénalité de remboursement payée en 2021.

➤ Charges exceptionnelles :

Elles représentent 229 407,30 € et sont composées principalement comme suit :

- titres annulés sur exercices antérieurs : 125 866,24 €,
- et des remboursements effectués à d'autres collectivités dans le cadre d'accords signés avec le SMEAL et le SMAERC.

### 4.1.3 La section d'investissement

#### a) Les recettes d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020	Structure 2020	Structure 2021
1068 - Résultat mis en réserves	2 446 855,68	607 926,61	-75,15%	95,01%	100,00%
1064 - Réserves réglementées	88 062,00	0,00	-100,00%	3,42%	0,00%
13 - Subventions d'invnt	40 500,00	0,00	-100,00%	1,57%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 575 417,68</b>	<b>607 926,61</b>	<b>-76,40%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

En 2021, les recettes d'investissement se composent uniquement de l'affectation obligatoire pour couvrir le déficit d'investissement ainsi que les restes à réaliser : 607 926,61 €.

b) Les dépenses d'investissement

Elles se présentent ainsi :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020	Structure 2020	Structure 2021
16 - Rbt d'emprunts (hors revolving)	1 030 743,35	833 484,21	-19,14%	34,95%	34,95%
20 - Immobilisations incorporelles	71 543,00	106 164,00	48,39%	2,43%	2,43%
21- Immobilisations corporelles	269 377,67	210 320,68	-21,92%	9,13%	9,13%
23- Immobilisations en cours	1 530 446,23	2 212 557,65	44,57%	51,90%	51,90%
10 - Autres réserves	46 890,03	0,00	-100,00%	1,59%	1,59%
<b>TOTAL</b>	<b>2 949 000,28</b>	<b>3 362 526,54</b>	<b>14,02%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **2 529 042,33 €** en 2021 contre 1 871 366,90 € en 2020. Cette augmentation s'explique en partie par la reprise de certains travaux retardés par la crise sanitaire.

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

➤ Immobilisations incorporelles :

Ce chapitre comprend notamment :

- Les acquisitions de logiciels : 4 750 € ;
- Les études : 101 414 € notamment pour les périmètres de protection des champs captant du Porche et de Saint Ursin (60 360 €) et 22 860 € pour le forage de reconnaissance Herry.

➤ Immobilisations corporelles :

Les principaux investissements 2021 sont listés ci-dessous :

- Equipements : 105 777,66 € dont environ 30 000 € pour l'acquisition de compteurs,
- Autres constructions : 73 120 €
  - ✓ Travaux réservoir aéroport : 39 950 €
  - ✓ Travaux comblement forage F3 Saint Ursin : 33 170 €
- Aménagement de terrain : 20 279,60 € ont été consacrés à des travaux d'aménagement concernant le champ captant du Prédé.

➤ Immobilisations en cours :

Ce poste comprend :

- Réhabilitation des réseaux : 2 145 351,87 €
  - ✓ Dont 1 469 434,60 € de travaux effectués sur Bourges,
  - ✓ Dont 310 523,98 € sur la commune de Saint Doulchard,
  - ✓ Dont 177 562,27 € de travaux sur la commune de Vorly,
  - ✓ Dont 75 700,12 € de travaux sur la commune de Berry Bouy,
  - ✓ Dont 67 788,41 € de travaux sur la commune de la Chapelle Saint Ursin,
  - ✓ ...
- Dépenses liées à l'autorisation de programme « sécurisation de la distribution de l'eau sur Mehun sur Yèvre à partir de Marmagne : 15 900 €
- Travaux et aménagements divers et notamment sur les réservoirs : 48 944,08 €

➤ Emprunts :

Au cours de l'année 2021, la collectivité a procédé :

- Au remboursement par anticipation d'un prêt CALYON à hauteur de 410 000 € ;

- Les autres dépenses imputées sur ce chapitre concernent le remboursement du capital des emprunts.

Au 31/12/2021, l'encours de dette de ce budget annexe s'établit à 3 180 879 €. Cette dette est composée de 3 emprunts souscrits auprès de 3 prêteurs (SFIL, CA-CIB et Crédit Agricole). Le taux moyen au 31/12/2021 est de 1,74 % et la durée de vie résiduelle moyenne de 8 ans et 2 mois.

## 4.2. Le budget Assainissement Collectif

### 4.2.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Assainissement Collectif s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021 (a)	14 875 430,19		Recettes 2021 (d)	11 784 512,40
Dépenses 2021 (b)	17 828 553,04		Dépenses 2021 (e)	11 631 445,94
Solde d'exécution 2021(a-b)	-2 953 122,85		Résultat exercice 2021 (d-e)	153 066,46
Solde d'exécution 2020 reporté (c)	-3 430 074,29		Résultat exercice 2020 reporté (f)	256 525,60
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-6 383 197,14</b>		<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>409 592,06</b>
RESTES A REALISER			SYNTHESE	
	INVT	FONCT		
Restes à réaliser recettes (g)	8 036 750,00		Résultat de fonct. Clôture 2021	409 592,06
Restes à réaliser dépenses (h)	902 252,75	-	Solde d'invnt de clôture 2021	-6 383 197,14
Solde restes à réaliser (g-h) = B	7 134 497,25		Fonds de roulement avant RAR	-5 973 605,08
			Solde des RAR	7 134 497,25
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>751 300,11</b>	<b>409 592,06</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>1 160 892,17</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser en investissement (+ 7 134 497,25 €) :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 409 592,06 €,
- le solde de clôture en investissement est excédentaire de 751 300,11 €.

#### a) Les mouvements réels

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du compte administratif pour 2021 exprimés en mouvements réels :

mvts réels (en Euros)	2020	2021	Var %
Recettes de fonctionnement	11 591 748,75	11 488 148,59	-0,89%
Dépenses de fonctionnement	7 215 133,99	7 321 796,83	1,48%
<b>Autofinancement de l'exercice en €</b>	<b>4 376 614,76</b>	<b>4 166 351,76</b>	<b>-4,80%</b>
Autofinancement en % des recettes	37,8%	36,3%	
Recettes d'invnt hors emprunt et réserves	7 247 432,20	4 026 610,97	-44,44%
Emprunts	16 000 000,00	6 000 000,00	
Dépenses d'invnt hors dette	24 764 642,38	10 478 362,81	-57,26%
Rbt dette	7 273 547,16	7 025 656,31	-4,87%
<b>Besoin de financement de l'exercice</b>	<b>8 790 757,34</b>	<b>7 477 408,15</b>	<b>-14,94%</b>
Solde de l'exercice	- 4 414 142,58	- 3 311 056,39	-25%
Résultats antérieurs	1 751 593,89	- 2 662 548,69	
Fds de roulement avant RAR	- 2 662 548,69	- 5 973 605,08	
Solde des restes à réaliser	3 891 412,64	7 134 497,25	
<b>Fds de roulement après RAR</b>	<b>1 228 863,95</b>	<b>1 160 892,17</b>	<b>-5,53%</b>
Encours de dette au 31/12 - €	21 688 267,00	20 662 611,00	-4,73%
Encours/épargne brute (nbre années)	4,96	4,96	
Encours/Recettes fonct	187,10%	179,86%	

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à **11 488 148,59 €** contre 11 591 748,75 € en 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont elles aussi en baisse à **7 321 796,83 €**.

Il en résulte un excédent réel de fonctionnement de 4 166 351,76 € soit une épargne brute égale à 36,3 % des recettes réelles de fonctionnement.

Hors prise en compte de l'affectation en réserves des résultats antérieurs, les recettes d'investissement s'élèvent à **4 026 610,97 €**.

Les dépenses réelles d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la dette) s'élèvent à **10 478 362,81 €**.

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le fonds de roulement de clôture s'établit à 1 160 892,17 €.

*b) Les mouvements d'ordre et reports à nouveau*

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
<b>DEPENSES</b>	Amortissement des biens	2 082 640,78	Amortissement subventions	296 363,81
	Provisions	2 189 300,00		
	Charges à étaler sur plusieurs exercices	37 708,33	Opérations patrimoniales	28 170,11
	<b>Sous total</b>	<b>4 309 649,11</b>	<b>Sous total</b>	<b>324 533,92</b>
<b>RECETTES</b>	Amortissement subventions	296 363,81	Amortissement des biens	2 082 640,78
			Provisions	2 189 300,00
			Charges à étaler sur plusieurs exercices	37 708,33
			Opérations patrimoniales	28 170,11
	<b>Sous total</b>	<b>296 363,81</b>	<b>Sous total</b>	<b>4 337 819,22</b>

- Provisions

Outre les provisions pour risques d'impayés, la collectivité a mis en place depuis 2019 une provision pour risques spécifiquement liée à la désaffectation de l'ancienne station d'épuration de Bourges. En effet, compte tenu des amortissements actuellement en cours pour cet ouvrage, la valeur nette comptable de ce bien en 2023 est estimée à 9 M€.

Afin de prévoir la sortie de l'actif de l'ensemble des immobilisations qui seront détruites suite à la mise en place des nouveaux ouvrages épuratoires et ainsi de limiter l'impact de cette opération comptable qui est budgétaire pour les services publics à caractère industriel et commercial, il a été délibéré la mise en place d'une dotation aux provisions pour risques, l'objectif étant d'atteindre à terme une provision équivalente à la valeur nette comptable restante en 2023.

Compte tenu du niveau d'épargne brute dégagé après prise en compte des dotations aux amortissements et des quote-part de subventions d'investissement perçues par ce budget, le montant de la provision effectuée en 2021 s'est élevé à 2 181 500 €.

Au 31 décembre 2021, le montant total de la provision effectuée dans le cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration est de 6 544 500 €.

- Charges à étaler sur plusieurs années

En 2019, compte tenu des conditions du marché bancaire, la collectivité a procédé à une opération de réaménagement de dette impliquant le paiement d'une indemnité de plus de 450 000 €. Afin de ne pas impacter le résultat de l'exercice 2019, il a été décidé de procéder à l'étalement de cette charge sur la durée résiduelle de l'emprunt (12 ans). Cela se traduit donc par une écriture d'ordre en dépenses de fonctionnement de 37 708,33 € sur l'exercice 2021.

### c) Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2021 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

Sur l'exercice 2021, il n'y a pas de restes à réaliser sur la section de fonctionnement.

En investissement, les reports suivants ont été inscrits :

- Dépenses d'équipement pour 902 252,75 €
- - Recettes d'équipement pour 8 036 750,00 € dont 8 M€ reportés sur 16 M€ contractés auprès de la CDC en 2018
- Solde des restes à réaliser : 7 134 497,25 €

Les dépenses d'équipement inscrites en reports concernent :

- Des frais d'études et des acquisitions de logiciels pour 18 955,60 €,
- Des dépenses diverses dont du matériel d'exploitation pour 242 846,94 €,
- Des travaux principalement de réhabilitation de réseaux pour 640 450,21 €.

## 4.2.2 La section de fonctionnement

### a) Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 se répartissent ainsi :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020	Structure 2020	Structure 2021
013 Atténuation de charges	43 851,04	8 874,90	-79,76%	0,38%	0,08%
70 Produits des services	11 204 367,53	11 048 528,03	-1,39%	96,66%	96,17%
74 Dotations et participations	38 330,00	3 000,00	-92,17%	0,33%	0,03%
75 Produits de gestion courante	275 165,85	188 170,50	-31,62%	2,37%	1,64%
77 Produits exceptionnels	30 034,33	239 575,16	N.S.	0,26%	2,09%
<b>TOTAL</b>	<b>11 591 748,75</b>	<b>11 488 148,59</b>	<b>-0,89%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Il convient de noter les évolutions des chapitres suivants :

#### ➤ Les produits des services

Ce chapitre est composé principalement :

- des redevances facturées aux usagers du service  
Hors Mehun sur Yèvre, ces recettes s'élèvent en 2021 à 9 340 049,32 € soit une baisse de 2,38% par rapport à l'année 2020.  
Les recettes concernant la commune de Mehun sur Yèvre s'élèvent à 182 170,65 € (-1,05 % par rapport à 2020), la gestion du service sur cette commune étant confiée depuis plusieurs années à la société VEOLIA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.
- des Participations pour raccordement à l'égout (PRE), des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et des Participations pour Branchement représentent 750 337,51 € en 2021 soit une hausse de 11,96 % par rapport à l'exercice 2020.
- de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 668 500,95 €. Cette somme est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui fixe le tarif applicable chaque année (tarif 2021 : 0,15 €/m3).
- Enfin, le personnel payé sur le budget Assainissement Collectif et mis à disposition du SPANC est refacturé pour l'exercice 2021 à hauteur de 93 198 €.

➤ Subventions de fonctionnement

En 2021, la collectivité a bénéficié d'une aide exceptionnelle suite au recrutement d'un apprenti au sein de la Direction de l'assainissement.

➤ Les produits de gestion courante

Ce chapitre comprend :

- Les redevances pour défaut de branchement : 100 143,22 € ;
- et les produits liés au traitement des matières de vidange et lixiviats : 88 027,28 €, somme très fluctuante en fonction des années (145 361,06 € en 2020 et 91 149,23 € en 2019).

➤ Les atténuations de charges

Ce chapitre regroupe les recettes perçues dans le cadre des remboursements liés notamment aux arrêts de travail.

➤ Les produits exceptionnels

Les recettes sur ce chapitre s'élèvent à 239 575,16 €. Il s'agit essentiellement :

- des remboursements liés à la non application par les fournisseurs d'électricité du tarif réduit de taxe intérieure de consommation finale d'électricité (TICFE) pour 2018 et 2019 : 141 126,88 € ;
- et de cessions de véhicules : 94 500 €.

*b) Les dépenses réelles*

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020	Structure 2020	Structure 2021
011 - Charges à caractère général	2 710 142,19	2 773 067,78	2,32%	37,56%	37,87%
012 - Charges de personnel	3 284 182,32	3 278 149,48	-0,18%	45,52%	44,77%
014 - Atténuations de produits	692 556,54	668 514,45	-3,47%	9,60%	9,13%
65 - Autres charges courantes	89 881,05	79 333,40	-11,74%	1,25%	1,08%
66 - Charges financières	259 024,70	360 876,83	39,32%	3,59%	4,93%
67 - Charges exceptionnelles	179 347,19	161 854,89	-9,75%	2,49%	2,21%
<b>TOTAL</b>	<b>7 215 133,99</b>	<b>7 321 796,83</b>	<b>1,48%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Il faut principalement noter les éléments suivants :

➤ Les charges à caractère général

Elles sont en augmentation par rapport à 2020 pour atteindre 2 773 067,78 € (+ 2,32 %).

Elles comprennent notamment les postes suivants :

- Sous-traitance générale : 1 007 589,36 € ;  
Sont regroupées dans cet item toutes les prestations externalisées et notamment les dépenses liées au traitement des boues et des matières de vidange.
- Fluides (eau, électricité, gaz) : 514 576,42 €, montant en légère hausse malgré l'application à partir de juillet 2021 du tarif réduit de TICFE sur les factures d'électricité ;
- Entretien et réparations sur biens mobiliers et immobiliers : 293 587,14 € réalisés en 2021 contre 370 691,14 € en 2020, ces postes de dépenses étant très fluctuants suivant les exercices ;
- Les produits de traitement : 229 651,52 €, montant stable sur le 4 derniers exercices comptables ;
- Les travaux de branchements : 217 500 € contre 165 000 € en 2020, étant entendu que la plupart des dépenses sont ensuite refacturées aux demandeurs.

➤ Charges de personnel

Ce chapitre s'élève à 3 278 149,48 € contre 3 284 182,32 € (- 0,18 %) par rapport à 2020 et regroupe les dépenses :

- liées aux agents directement affectés au service,
- ainsi que celles liées aux personnels imputés sur le budget Principal mais exerçant une partie de leurs activités pour le compte de la compétence Assainissement Collectif.

La baisse s'explique par des départs non encore remplacés.

➤ Les atténuations de produits

Il s'agit du reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

A l'instar du budget de l'Eau, la diminution de ce poste traduit celle des volumes facturés.

➤ Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre comptabilise les créances admises en non-valeur et les créances éteintes.

➤ Les charges financières

Les charges financières comprennent :

- les intérêts d'emprunts
- ainsi que les frais liés à la souscription et à l'utilisation d'une ligne de trésorerie.

Les charges augmentent en lien avec la mobilisation progressive des emprunts affectés à la STEP.

➤ Les charges exceptionnelles

Elles correspondent principalement à des dégrèvements accordés concernant les redevances assainissement facturées sur les années antérieures.

### 4.2.3 La section d'investissement

a) Les recettes réelles

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Recettes d'investissement (hors RAR)	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020	Structure 2020	Structure 2021
106 - Résultat mis en réserves	1 517 129,02	511 000,00	-66,32%	4,70%	4,85%
13 - Subventions d'invnt	7 247 432,20	3 399 793,56	-53,09%	22,46%	32,26%
16 - Emprunts et dettes (hors revolving)	16 000 000,00	0,00	-100,00%	49,59%	0,00%
16 - Opérations revolving	7 500 000,00	6 000 000,00	-20,00%	23,25%	56,94%
23 - Immobilisations en cours	0,00	626 817,41	N.S.	0,00%	5,95%
<b>TOTAL</b>	<b>32 264 561,22</b>	<b>10 537 610,97</b>	<b>-67,34%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

➤ Réserves

Sur ce chapitre figurent les réserves. Compte tenu du résultat d'investissement et des restes à réaliser constatés au 31/12/2020, aucune dotation n'était exigée sur ce chapitre pour l'année 2021. Cependant, la collectivité a souhaité inscrire une dotation pour le financement de la nouvelle station d'épuration communautaire à hauteur de 511 000 €, représentant 2/3 de l'excédent de fonctionnement disponible fin 2020. C'est la quatrième année que la collectivité effectue ce choix ce qui a permis de réserver globalement 4,5 M€ d'excédent pour le financement de cet équipement.

➤ Subventions d'investissement

En 2021, la collectivité a perçu les subventions suivantes :

- Création nouvelle station d'épuration de Bourges :
  - ✓ Versement effectué par l'Agence de L'Eau Loire Bretagne : 2 207 700,16 €
  - ✓ Versement effectué par le Conseil Régional Centre Val de Loire dans le cadre de la partie méthanisation : 640 000 € ;
- Solde de l'opération de transfert des effluents de Morthomiers vers la STEP :
  - ✓ Versement effectué par l'Agence de L'Eau Loire Bretagne : 181 466,42 €,
  - ✓ Versement effectué par le Conseil départemental du Cher : 88 525,31 €
- Travaux concernant les réseaux dans le cadre de la DSIL : 173 801,78 €  
Ces recettes concernent principalement la restructuration du réseau d'assainissement de la Rue Jacques Brel et les travaux sur réseaux Chemin de Villeneuve à Bourges, l'extension du réseau Les Hauts à la Chapelle Saint Ursin ;
- de participations diverses versées par des usagers dans le cadre de la réalisation de travaux par la Communauté d'Agglomération : 108 299,89 €.

➤ Immobilisations en cours : 626 817,41 € concerne la récupération de l'avance sur les marchés STEP.

➤ Emprunt

Pour mémoire, le marché de conception - réalisation de la station d'épuration communautaire ayant été conclu en 2018, 32 millions d'euros de prêts ont été souscrits dans le cadre de son financement. Ils sont assortis d'une phase de mobilisation pouvant aller jusqu'en 2023, pour des durées s'échelonnant entre 25 et 40 ans.

🇫🇷 En 2021, pour financer les travaux de la station d'épuration, la collectivité a consolidé un emprunt de 6 000 000 €.

b) Les dépenses réelles

Elles se présentent ainsi :

Recettes d'investissement (hors RAR)	CA 2020	CA 2021	Evol 2021/2020	Structure 2020	Structure 2021
16 - Rbt d'emprunts (hors revolving)	7 273 547,16	1 025 656,31	-85,90%	18,40%	5,86%
16 - Opérations revolving	7 500 000,00	6 000 000,00	-20,00%	18,97%	34,28%
20 - Immobilisations incorporelles	16 039,00	28 727,90	79,11%	0,04%	0,16%
21 - Immobilisations corporelles	145 181,22	224 450,17	54,60%	0,37%	1,28%
23 - Immobilisations en cours	24 603 422,16	10 225 184,74	-58,44%	62,23%	58,42%
<b>TOTAL</b>	<b>39 538 189,54</b>	<b>17 504 019,12</b>	<b>-55,73%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Les principales dépenses sont détaillées ci-dessous.

➤ Remboursement d'emprunts

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts détenus par Bourges Plus (cf. point 4.2.4 « Dette »).

➤ Dépenses d'équipement

En 2021, la collectivité a réalisé 10 478 362,81 € de dépenses d'équipement réparties comme suit :

- Immobilisations incorporelles : 28 727,90 €  
Ce chapitre regroupe :
  - les acquisitions de logiciels

- les frais d'études :

Sur l'année 2021, la collectivité a poursuivi la réalisation du schéma directeur d'assainissement concernant la commune de Mehun sur Yèvre.

▪ Immobilisations corporelles : 224 450,17 €

Ce poste comprend principalement l'acquisition de matériels spécifiques à l'assainissement ainsi que la réalisation de petits travaux sur les réseaux d'assainissement.

▪ Immobilisations en cours : 10 225 184,74 €

✓ Construction de la nouvelle station d'épuration de Bourges : 8 329 828,13 € ;

✓ Travaux de réhabilitation ou d'extension de réseaux : 1 885 704,60 €

Les travaux ont été réalisés sur les communes suivantes :

✚	Bourges : 1 363 639.32 €
✚	Saint Doulchard : 190 635.50€
✚	Saint Germain du Puy : 126 636.56 €
✚	Trouy : 66 990.44 €
✚	Plaimpied Givaudins : 48 155.83 €
✚	Chapelle Saint Ursin : 47 222.95 €
✚	Mehun sur Yèvre : 41 518 €
✚	Divers : 906 €

✓ Le reste des dépenses concernant les autres ouvrages d'assainissement : 9 652,01 €.

#### 4.2.4 La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette de ce budget annexe s'établit à 20 662 661 €. Cette dette est composée de 13 emprunts souscrits. Le taux moyen au 31/12/2021 est de 1,75 % et la durée de vie résiduelle moyenne de 22 ans et 10 mois.

### 4.3. Le budget Assainissement Non Collectif

#### 4.3.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Recettes 2021(a)	928,00		Recettes 2021 (d)	143 503,55
Dépenses 2021(b)	0,00		Dépenses 2021 ( e)	142 530,99
Solde d'exécution 2021 (a-b)	928,00		Résultat exercice 2021 (d-e)	972,56
Solde d'exécution 2020 reporté ( c )	3 768,00		Résultat exercice 2020 reporté (f)	53 463,02
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>4 696,00</b>		<b>Résultat de clôture 2021 (d-e+f)</b>	<b>54 435,58</b>
RESTES A REALISER			SYNTHESE	
	INVT	FONCT		
Restes à réaliser recettes (g)	0,00		Résultat de fonct. Clôture 2021	54 435,58
Restes à réaliser dépenses (h)	0,00	0,00	Solde d'invnt de clôture 2021	4 696,00
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	0,00	Fonds de roulement avant RAR	59 131,58
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>4 696,00</b>	<b>54 435,58</b>	Solde des RAR	0,00
			<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>59 131,58</b>

Après prise en compte des résultats antérieurs :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement en 2021 présente un excédent de 54 435,58 € ;
- le solde de clôture en investissement est excédentaire de 4 696 €.

#### 4.3.2 La section de fonctionnement

##### a) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 143 664,72 € sont listées ci-dessous :

- des redevances d'assainissement non collectif : 134 343,56 € ;
- des frais de contrôles de conception et d'implantation, de bonnes exécutions des travaux et de bons fonctionnements des installations : 9 159,83 € ;
- de la redevance pour défaut d'installations d'assainissement non collectif : 161,17 € ;
- autres produits de gestion courante : 0,16 €

##### b) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 141 764,16 € sont constituées comme suit :

- Des charges à caractère général : 32 142,38 € dont 17 819,63 € sont liées aux charges d'occupation du Prado ;
- des charges de personnel : 109 072,59 €, correspondant au salaire des agents du SPANC, initialement payés sur le budget assainissement collectif et sur le budget principal et refacturés en fin d'année ;
- des charges exceptionnelles pour 432,74 € et correspondant à des titres annulés sur exercices antérieurs ;
- des créances admises en non-valeur : 116,45 €.

#### 4.3.3 La section d'investissement

Aucune dépense n'est à constater en investissement pour l'exercice 2021, ni aucun reste à réaliser. Les recettes d'investissement réalisées correspondent à l'amortissement du mobilier acquis les années précédentes (928 €) ainsi qu'à une nouvelle provision annuelle pour risque d'impayés.

## 5. La dette consolidée, la trésorerie et les garanties d'emprunt accordées

### 5.1. La dette

La dette de Bourges Plus au 31/12/2021 se répartit comme suit en M€ :

En M€	Dette au 31/12/2020	Emprunt mobilisé	Remboursement Dette (hors remboursement anticipé)	Remboursements anticipés	CRD au 31/12/2021 hors numérique	Transfert dette numérique Mehun	Dette totale avec numérique au 31/12/2021
PRINCIPAL	10,87	1,00	0,78	0,27	10,82	0,32	11,15
EAU	4,01		0,42	0,41	3,18		3,18
ASST	21,69		1,03		20,66		20,66
LAHITOLLE	3,01		0,29		2,72		2,72
LOCATIFS	4,05		0,30		3,74		3,74
<b>TOTAL</b>	<b>43,63</b>	<b>1,00</b>	<b>2,82</b>	<b>0,68</b>	<b>41,13</b>	<b>0,32</b>	<b>41,45</b>

La dette consolidée est ainsi ramenée de 43,6 M€ fin 2020, à 41,5 M€ fin 2021 en intégrant l'emprunt transféré par Mehun-sur-Yèvre au titre de la compétence numérique.

Sur 2021, il convient de noter les opérations suivantes :

- Sur le budget principal :
  - Mobilisation d'un emprunt de 1 000 000 €, reporté de 2020, auprès du Crédit Agricole, durée 15 ans, taux fixe 0,29%
  - Remboursements anticipés de deux emprunts :
    - 148 812 € (Crédit Mutuel - taux fixe 4%)
    - 119 650 € (SFIL – taux fixe 3,30 %)
- Sur le budget de l'eau :
  - Remboursement anticipé d'un emprunt CALYON (CACIB) pour 410 000 € anciennement conclu à taux fixe 3,77%
- Sur le budget de l'assainissement collectif :
  - Consolidation de l'emprunt de 6 M€ mobilisé en 2020 auprès de la Caisse d'Epargne, emprunt conclu en 2018 (taux variable Euribor 3 mois + 0,52%, durée 25 ans)
- Sur le budget LAHITOLLE :
  - Refinancement à 0,36% de 650 000 € conclus initialement à 1,22% (Crédit Agricole)
- Sur le budget activités locatives :
  - Refinancement à 0,57% de 452 000 € conclus initialement à 1,01% (Crédit Agricole)

Par ailleurs, deux contrats ont été conclus en 2021, à mobiliser sur l'exercice 2022 :

- 1 000 000 € auprès de la NEF, mobilisable au plus tard en 2022 (durée 15 ans – taux fixe 0,65%), affecté aux travaux de l'ENSA.
- 1 000 000 €, auprès du Crédit Agricole, mobilisable au plus tard en 2022 (durée 15 ans – taux fixe 0,68%).

Il convient également de rappeler qu'il reste à mobiliser 16 000 000 € conclu avec la CDC en 2018, mobilisable au plus tard en 2023, et dont une partie figurera en reports sur 2022.

Sous l'effet des opérations réalisées, le taux moyen de la dette consolidée ressort à 1,46% au 31/12/2021, contre 1,57% fin 2020. La consolidation des emprunts de la STEP a pour conséquence d'allonger la durée de vie résiduelle moyenne de la dette consolidée qui passe à plus de 17 ans fin 2021.

Notre dette reste majoritairement conclue à taux fixe comme l'indique le tableau suivant :

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	26 757 477,87 €	64,55 %
Variable couvert	2 017 215,20 €	4,87 %
Variable	9 203 304,11 €	22,20 %
Livret A	3 476 071,75 €	8,38%
<b>Ensemble</b>	<b>41 454 068,93 €</b>	<b>100,00%</b>

La comparaison proposée au niveau régional (source DGCL) ci-dessous permet de mieux apprécier le niveau de notre dette par habitant (données 2020) :

EPCI	Population	Encours de dettes bancaires au 31/12/2020 (€/habitant)
CA de Blois "Agglopolys"	108 871	345,54 €
CA Territoires Vendômois	55 954	346,95 €
CA Châteauroux Métropole	75 722	352,55 €
<b>CA Bourges Plus</b>	<b>105 507</b>	<b>402,15 €</b>
Tours Métropole Val de Loire	298 907	434,90 €
CA Agglo du Pays de Dreux	117 199	649,34 €
CA Montargoise et Rives du Loing	63 903	722,75 €
Orléans Métropole	292 177	2 026,55 €
CA Chartres Métropole	139 920	2 103,21 €

Enfin, la soutenabilité de la dette s'apprécie par la mesure du ratio de capacité de désendettement (encours dette/épargne brute) :

	2020	2021
Encours de dette au 31/12/N en M€	43,63	41,45
Epargne brute consolidée (M€)	16,75	14,72
<b>Capacité de désendettement</b> (en nombre d'années)	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>

Ce ratio demeure très en dessous du plafond fixé par l'Etat (pour le budget principal), ce qui dénote une forte capacité de désendettement. **Pour le seul budget principal, le ratio est égal à 2,4.**

## 5.2. La trésorerie et les garanties d'emprunt accordées

La trésorerie disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 7,14 M€, contre 8,37 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ce qui représente 21 jours de dépenses réelles (fonctionnement + investissement).

Cette évolution de la trésorerie traduit la volonté de conserver une part significative du fonds de roulement de l'exercice 2020 tout en réduisant le niveau de la dette.

Enfin, la situation des garanties accordées au 31/12/21 est la suivante :

Opérations	Organisme garanti	Montant emprunt opération	Enveloppe	Durée de l'emprunt	Quotité garantie	Montant garanti	Banque	Délibération BC
Résidence étudiante Lahitolle à Bourges	SAS résidence lahitolle	2 633 655,00 €	*	35	100%	2 633 655,00 €	Crédit Agricole Centre Loire	CC-08/12/2014
Acquisition de 4 logements avenue Peterborough à Bourges - prêt n°1	France loire	27 914,00 €	PLAI	40	100%	27 914,00 €	CDC	25/06/2018
Acquisition de 4 logements avenue Peterborough à Bourges - prêt n°2	France loire	12 686,00 €	PLAI FONCIER	50	100%	12 686,00 €	CDC	25/06/2018
Acquisition de 4 logements avenue Peterborough à Bourges - prêt n°3	France loire	93 036,00 €	PLUS	40	100%	93 036,00 €	CDC	25/06/2018
Acquisition de 4 logements avenue Peterborough à Bourges - prêt n°4	France loire	35 964,00 €	PLUS FONCIER	50	100%	35 964,00 €	CDC	25/06/2018
Acquisition en VEFA de 15 logements lotissement le Clos St Joseph à Trouy - prêt n°1	France loire	289 493,00 €	PLAI	40	100%	289 493,00 €	CDC	10/02/2020
Acquisition en VEFA de 15 logements lotissement le Clos St Joseph à Trouy - prêt n°2	France loire	114 661,00 €	PLAI FONCIER	50	100%	114 661,00 €	CDC	10/02/2020
Acquisition en VEFA de 15 logements lotissement le Clos St Joseph à Trouy - prêt n°3	France loire	1 052 460,00 €	PLUS	40	100%	1 052 460,00 €	CDC	10/02/2020
Acquisition en VEFA de 15 logements lotissement le Clos St Joseph à Trouy - prêt n°4	France loire	458 643,00 €	PLUS FONCIER	50	100%	458 643,00 €	CDC	10/02/2020
Acquisition en VEFA de 15 logements lotissement le Clos St Joseph à Trouy - prêt n°5	France loire	75 000,00 €	PHB	40	100%	75 000,00 €	CDC	10/02/2020
Acquisition en VEFA de 2 logements lotissement le Clos St Joseph à Trouy - prêt n°1	France loire	109 780,00 €	CPLS	40	100%	109 780,00 €	CDC	10/02/2020
Acquisition en VEFA de 2 logements lotissement le Clos St Joseph à Trouy - prêt n°2	France loire	85 220,00 €	PLS	40	100%	85 220,00 €	CDC	10/02/2020
Acquisition en VEFA de 2 logements lotissement le Clos St Joseph à Trouy - prêt n°3	France loire	73 387,00 €	PLS FONCIER	50	100%	73 387,00 €	CDC	10/02/2020
Acquisition en VEFA de 2 logements lotissement le Clos St Joseph à Trouy - prêt n°4	France loire	10 000,00 €	PHB	40	100%	10 000,00 €	CDC	10/02/2020
Construction de 10 logements situé rue Honoré Estève d'Orves à Bourges	France loire	292 796,00 €	PLAI	40	100%	292 796,00 €	CDC	10/02/2020
Construction de 10 logements situé rue Honoré Estève d'Orves à Bourges	France loire	91 640,00 €	PLAI FONCIER	50	100%	91 640,00 €	CDC	10/02/2020
Construction de 10 logements situé rue Honoré Estève d'Orves à Bourges	France loire	788 889,00 €	PLUS	40	100%	788 889,00 €	CDC	10/02/2020
Construction de 10 logements situé rue Honoré Estève d'Orves à Bourges	France loire	213 826,00 €	PLUS FONCIER	50	100%	213 826,00 €	CDC	10/02/2020
Acquisition en VEFA d'une résidence étudiants 105 logements- ZAC Lahitolle- prêt n°1	Axentia	2 770 556,00 €	CPLS	40	100%	2 770 556,00 €	CDC	Décision n°153 du 10/06/2020
Acquisition en VEFA d'une résidence étudiants 105 logements- ZAC Lahitolle- prêt n°2	Axentia	1 926 018,00 €	PLSDD	40	100%	1 926 018,00 €	CDC	Décision n°153 du 10/06/2020

Acquisition en VEFA d'une résidence étudiants 105 logements- ZAC Lahitolle- prêt n°3	Axentia	1 605 014,00 €	PLSDD	50	100%	1 605 014,00 €	CDC	Décision n°153 du 10/06/2020
Acquisition en VEFA de 5 logements lotissement Les Crias à Morthomiers- prêt n°1	France Loire	201 529,00 €	PLAI	40	100%	201 529,00 €	CDC	Décision n°150 du 08/06/2020
Acquisition en VEFA de 5 logements lotissement Les Crias à Morthomiers- prêt n°2	France Loire	76 409,00 €	PLAI FONCIER	50	100%	76 409,00 €	CDC	Décision n°150 du 08/06/2020
Acquisition en VEFA de 5 logements lotissement Les Crias à Morthomiers- prêt n°3	France Loire	309 333,00 €	PLUS	40	100%	309 333,00 €	CDC	Décision n°150 du 08/06/2020
Acquisition en VEFA de 5 logements lotissement Les Crias à Morthomiers- prêt n°4	France Loire	114 614,00 €	PLUS FONCIER	50	100%	114 614,00 €	CDC	Décision n°150 du 08/06/2020
Acquisition en VEFA de 5 logements lotissement Les Crias à Morthomiers- prêt n°5	France Loire	25 000,00 €	PHB	40	100%	25 000,00 €	CDC	Décision n°150 du 08/06/2020
Réhabilitation de 52 logements situés 2 à 8 allée d'Aveiro - BOURGES - PAM	France Loire	312 000,00 €	PAM	20	50%	156 000,00 €	CDC	20/05/2021
Réhabilitation de 135 logements situés 2 à 30 rue du Commandant Charcot 9 à 17 rue Charles Péguy BOURGES - PAM	France Loire	810 000,00 €	PAM	25	50%	405 000,00 €	CDC	20/05/2021
Réhabilitation de 88 logements situés bâtiments A à C impasse fourmier BOURGES - PAM	France Loire	528 000,00 €	PAM	25	50%	264 000,00 €	CDC	01/07/2021
Construction de 21 logements situés avenue Gionne à Bourges	France Loire	773 008,00 €	PLAI	40	50%	386 504,00 €	CDC	16/12/2021
Construction de 21 logements situés avenue Gionne à Bourges	France Loire	406 456,00 €	PLAI FONCIER	50	50%	203 228,00 €	CDC	16/12/2021
Construction de 21 logements situés avenue Gionne à Bourges	France Loire	315 000,00 €	TF-SOUTIEN A LA PRODUCTION	50	50%	157 500,00 €	CDC	16/12/2021
<b>TOTAL</b>		<b>16 631 987,00 €</b>				<b>TOTAL</b>	<b>15 059 755,00 €</b>	

